The Canadian Heritage Rivers System

Le Réseau de rivières du patrimoine canadien

UPDATE - SEPTEMBER 1990

At its July meeting, held in St. John's, Newfoundland, the Canadian Heritage Rivers Board recommended that the Kazan and Thelon Rivers, in the Northwest Territories, be formally designated to the Canadian Heritage Rivers System (CHRS). Management plans for the two rivers were lodged with the Board at the meeting, and formal designation occurred when the Board's recommendation was accepted by the Minister of Indian and Northern Affairs and the Minister of Environment Canada. These are the first two rivers outside national parks in the Northwest Territories to be designated.

As shown on the map and charts below, eleven of the eighteen nominated rivers have now been designated. The addition of the Kazan and Thelon Rivers (1,160 km) almost doubles the length of rivers designated to the System, bringing this total to 2,364 kilometres. Some general information on all nominated and designated rivers is shown in the charts on the next page.

RIVERS IN THE SYSTEM

* Nominated rivers

NOTE: Only rivers in national parks are eligible for heritage river status in Alberta and British Columbia.

DESIGNATED RIVERS

River	Province (Park[1])	Designation Date	Length of Section
French	Ontario (French River P.P.)	Feb. 1986	110 km
Alsek	Yukon (Kluane N.P. Reserve)	Feb. 1986	90 km
Clearvater	Saskatchevan (Clearvater R. P.P.)	June 1986	187 km
South Nahanni	NWT (Nahanni N.P. Reserve)	Jan. 1987	300 km
Bloodvein [2]	Manitoba (Atikaki P.P.)	June 1987	200 km
Mattava	Ontario (Mattava River P.P. and Samuel de Champlain P.P.)	Jan. 1988	33 km
Athabasca	Alberta (Jasper N.P.)	Jan. 1989	168 km
North Saskatchevan	Alberta (Banff N.P.)	Jan. 1989	49 km
Kicking Horse	British Columbia (Yoho N.P.)	Jan. 1989	67 km
Thelon	Northvest Territories	July 1990	545 km
Kazan	Northvest Territories	July 1990	615 km
		Total	2,364 km

NOMINATED RIVERS

Management plans are in preparation for all of the nominated rivers. The dates when these plans are expected to be lodged with the Board are shown in the following chart.

River	Province (Park[1])	Anticipated Designation	Length of Section
St. Croix	New Brunswick	Jan. 1991	185 km
Seal	Manitoba	Jan. 1991	260 km
Jacques Cartier	Quebec (Jacques Cartier P.P.[3])	Jan. 1991	128 km
Yukon (30-Mile)	Yukon	Jan. 1991	48 km
Missinaibi	Ontario (Missinaibi P.P.)	Jan. 1992	426 km
Bloodvein [3]	Ontario (Woodland Caribou P.P.)	Jan. 1992	106 km
Boundary Waters	Ontario (LaVererdrye/Quetico P.P.)	Jan. 1992	250 km
Grand	Ontario	Jan. 1993	290 km
		Total	1,693 km

KAZAN AND THELON - THE FIRST NON-PARK RIVERS

The Kazan and Thelon Rivers will be the first Canadian Heritage Rivers to be managed in non-park settings. This means that a corridor extending one kilometre on each side of the rivers will be managed according to CHRS objectives through cooperative arrangements with the native people of Baker Lake, the Territorial Government (Departments of Economic Development and Tourism, Renevable Resources, the Prince of Wales Heritage Centre, and others) as well as the Department of Indian and Northern Affairs. Where

[1] N.P. denotes national park, P.P. provincial park.
[2] The Bloodvein River was nominated in two parts by Manitoba and Ontario.
[3] Only the upper section is located in the park.

especially important archaeological, recreational or natural sites are found, small territorial parks may be set up. Elsewhere, all land and water uses will be managed cooperatively so as to maintain the rivers' pristine condition for continued use by native peoples and for the enjoyment of wilderness travellers.

STUDIES AND PLANS

In 1990-91, the Canadian Parks Service is contributing technical assistance and up to half of the costs of two systems studies, four background studies and five management plans:

Study Type	1990-91 Studies & Plans
Systems Studies: Systems studies are comparative studies of a number of rivers in a province or territory and are intended to identify those rivers meriting further consideration for possible nomination to the CHRS.	A systems study of New Brunswick rivers, begun in January 1989, is being finalised. Later this year it will be revieved by the New Brunswick government, and rivers meriting further study identified. New systems studies will be initiated in the fall of 1990 of rivers in Quebec and Saskatchevan, for completion in 1991.
Background Studies: Background studies are undertaken by managing governments to obtain detailed information on rivers so that they can be assessed against CHRS selection guidelines.	In 1989-90, a background study of the Main River in Newfoundland was completed and public consultations held on the Margaree River in Nova Scotia. In 1990, studies of the Arctic Red and Coppermine Rivers in the NWT, and of the St. Mary's River in Nova Scotia, are expected to begin.
Management Plans: Management plans identify the boundaries of river management areas, set out the policies and practices that ensure that the development, management and use of Canadian Heritage Rivers will be consistent with the objectives of the System, and also demonstrate the commitment of the managing governments to protect the rivers' values.	In addition to the Kazan and Thelon management plans, which were finalised in June 1990, draft management plans for the Jacques Cartier and Seal Rivers have been prepared and are now being revieved through a public consultation process. It is expected that they will be finalised in time for lodging with the Board in January 1991. Work on the management plan for the Grand River, Ontario is expected to continue later in 1990 and be completed in 1992. If the nomination of the Main River, Newfoundland is successfully nominated in January 1991, a management plan for the river will be initiated immediately.

FURTHER INFORMATION

General information about the CHRS, and information on Canadian Heritage Rivers in national parks, can be obtained from:

The Secretary, Canadian Heritage Rivers Board,
c/o Canadian Parks Service,
Ottawa, Ontario K1A 0H3

Information on all other Canadian Heritage Rivers may be obtained by writing to the appropriate Board member, listed on the next page.

CANADIAN HERITAGE RIVERS BOARD

The Canadian Heritage Rivers Board comprises representatives of all eleven participating governments. These are the federal government, Newfoundland, Prince Edward Island, Nova Scotia, New Brunswick, Quebec, Ontario, Manitoba and Saskatchewan, and the Yukon and Northwest Territories. The Chairmanship rotates annually among members. In 1990-91 the Chairman is Mr. Don Hustins, Director of Parks in the Newfoundland Department of Environment and Lands. The Board has met fourteen times since 1984 and its next meeting is scheduled for January 7-8, 1991 in Ottawa.

Members in 1990-91

Mr. Don Hustins
Director, Parks Division
Department of Environment and Lands
P.O. Box 8700
St. John's, Newfoundland A1B 4J6

Mr. Doug Murray
Director, Parks Division
Dept. of Tourism and Parks
P.O. Box 2000
Charlottetown, P.E.I. C1A 7N8

Mr. Barry Diamond
Director
Parks and Recreation Division
Department of Lands and Forests
R.R. 1, Belmont
Nova Scotia B0M 1C0

Mr. John Archibald
Executive Director of Major Projects
Dept. Tourism, Recreation and Heritage
P.O. Box 12345
Marysville, Fredericton
New Brunswick E3B 5C3

M. Guy Bussière
Directeur du plein-air et des parcs
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
150, boulevard Saint-Cyrille est
Québec (Québec) G1R 4Y3

Mr. Norm Richards
Director
Parks and Recreation Areas Branch
Ontario Ministry of Natural Resources
99, Wellesley Street West
Toronto, Ontario M7A 1W3

Mr. Gordon Prouse
Director, Parks Branch
Manitoba Dept. of Natural Resources
258 Portage Avenue
Winnipeg, Manitoba R3C 0B6

Mr. Alan Appleby
Assistant Deputy Minister
Dept. Parks, and Renewable Resources
3211, Albert Street
Regina, Saskatchewan S4S 5W6

Mr. Ian Robertson
Director, Parks, Resources and Regional Planning Branch
Department of Renewable Resources
P.O. Box 2703
Whitehorse, Yukon Y1A 2C6

Mr. Alan Vaughan
Assistant Deputy Minister of Tourism and Parks
Dept. Economic Development and Tourism
P.O. Box 1320, Yellowknife
Northwest Territories X1A 2L9

Dr. Ian Rutherford
Director General
National Parks
Canadian Parks Service
Ottawa, Ontario K1A 0H3

Mr. Claude Bugslag
Planning Coordinator
Land Use Planning Directorate
Northern Affairs Program
Department of Indian and Northern Affairs
Ottawa, Ontario K1A 0H4

Canadian Heritage Rivers System

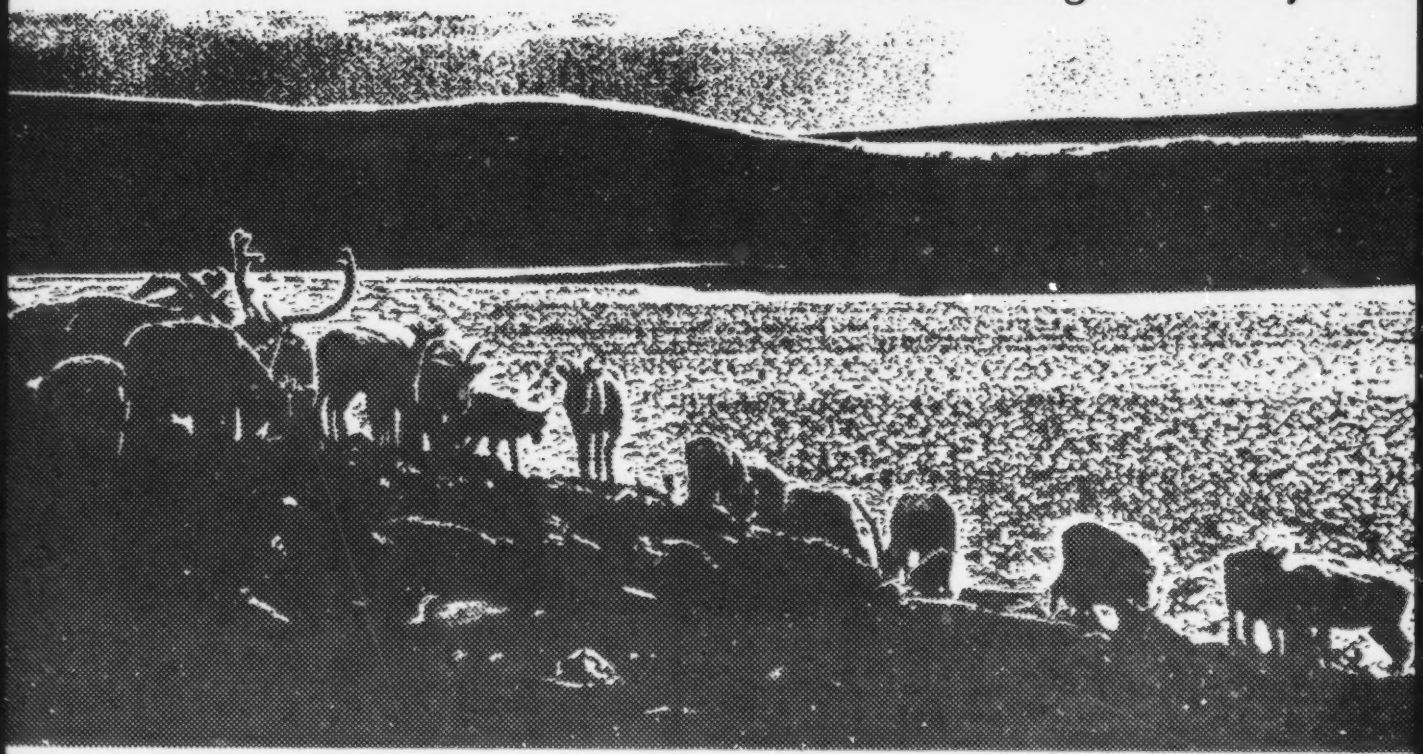

Annual Report 1989–1990

91-00277/

April 1990

TO THE FEDERAL, PROVINCIAL AND TERRITORIAL MINISTERS RESPONSIBLE FOR THE CANADIAN HERITAGE RIVERS SYSTEM

I present herewith, on behalf of the members of the Canadian Heritage Rivers Board, the sixth Annual Report on the Canadian Heritage Rivers System for the fiscal year 1989–90.

Respectfully submitted,

Barry N. Diamond
Chairman
Canadian Heritage Rivers Board

Canadian Heritage Rivers System

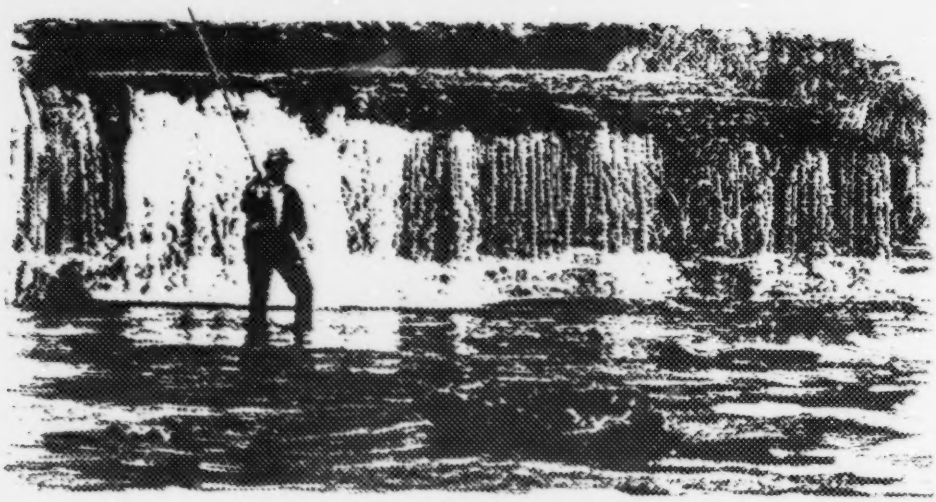

The Canadian Heritage Rivers System (CHRS) is a co-operative program of the Government of Canada and, to date, eight provinces: Newfoundland, Prince Edward Island, Nova Scotia, New Brunswick, Quebec, Ontario, Manitoba and Saskatchewan; and the Yukon and Northwest Territories. The objectives of the CHRS are to give national recognition to the important rivers of Canada and to ensure long-term management that will conserve their natural, historical and recreational values for the benefit and enjoyment of Canadians today and in the future.

A fundamental principle of the CHRS is that the nomination and management of Canadian Heritage Rivers remain with the government currently responsible. This is generally the provincial governments in the south, the federal government in national parks and other federal lands, and the federal and territorial governments jointly in the north.

Ministers Responsible for the CHRS

Honourable Lucien Bouchard
Minister of the Environment
Government of Canada
House of Commons
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Honourable Lyn McLeod
Minister of Natural Resources
Government of Ontario
Sixth Floor, Whitney Block
Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1N3

Honourable Jim Kelland
Minister of Environment and Lands
Government of Newfoundland and Labrador
P.O. Box 8700
St. John's, Newfoundland
A1B 4J6

Honourable Harry Enns
Minister of Natural Resources
Government of Manitoba
215–450 Broadway
Legislative Building
Winnipeg, Manitoba
R3C 0V8

Honourable Nancy Guptill
Minister of Tourism and Parks
Government of Prince Edward Island
P.O. Box 2000
Charlottetown, Prince Edward Island
C1A 7N8

Honourable Lorne Kopelchuk
Minister of Parks and Renewable Resources
Government of Saskatchewan
Legislative Building
Regina, Saskatchewan
S4S 0B3

Honourable C.W. "Chuck" MacNeil
Minister of Lands and Forests
Government of Nova Scotia
Founders' Square
P.O. Box 698
Halifax, Nova Scotia
B3J 2R9

Honourable Art Webster
Minister of Renewable Resources
Government of the Yukon
P.O. Box 2703
Whitehorse, Yukon Territory
Y1A 2C6

Honourable Roland Beaulieu
Minister of Tourism, Recreation and Heritage
Government of New Brunswick
P.O. Box 12345
Fredericton, New Brunswick
E3B 5C3

Honourable Gordon Wray
Minister of Economic Development and Tourism
Government of the Northwest Territories
Sixth Floor, Laing Building
P.O. Box 1320
Yellowknife, N.W.T.
X1A 2L9

Honourable Gaston Blackburn
Minister of Recreation, Hunting and Fishing
Government of Quebec
150, boulevard Saint-Cyrille est
Place de la Capitale
Quebec, Quebec
G1R 4Y3

Honourable Tom Siddon
Minister of Indian and Northern Affairs
Government of Canada
House of Commons
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Table of Contents

Chairman's Report	1
The Board	2
Status of the CHRS	3
Rivers in the System	4
River Nominations	5
River Designations	9
Studies and Plans	11
Monitoring of Designated Rivers	15
Public Information on the CHRS	20

Recycled paper

Published by authority of the Minister of the Environment

© Minister of Supply and Services Canada

Cat. No R62-122/1990
ISBN 0-662-57762-0

Chairman's Report

"The little river was indeed something more than a picture. It was a mood. An instant of beauty. A sort of living combination of earth, rock, water and sky, of time and air and hour, of some subtle combination of all the forces of nature to make an instant of beauty, as though a bell had rung, a magic and mellow bell and we sat, entranced, looking, hearing, feeling its swift and passing vibration."

Gregory Clark
Food for Thought

The past year has been an exciting and eventful one in the development of the Canadian Heritage Rivers System. This annual report outlines some of the significant achievements of the system, which in just six years has become the fastest growing and most promising program for conserving river heritage in the world.

During 1989–90, a number of significant precedents were set, which I am sure will further stimulate grassroots community support for river conservation and the CHRS. These precedents relate to the acceptance of the nominations of the Kazan and Thelon Rivers in the Northwest Territories and the Grand River in Ontario.

In June 1989, the Mayor of the Inuit community of Baker Lake in the Northwest Territories made a presentation to the Canadian Heritage Rivers Board in support of the nominations of the Kazan and Thelon rivers. These nominations were the first to be initiated by a community in conjunction with the territorial and federal governments, and the first to be presented to the Board directly by a community leader. The residents of Baker Lake can take great pride in the high level of community involvement and co-operation in supporting these nominations.

In January 1990, the Grand River in Ontario became the first major Canadian river nominated from a densely populated area of the country. The Grand River is also the first to be nominated for its human heritage and recreational values and the first where the lead managing agency is not the federal or provincial government, but rather a conservation authority. Similar to the Kazan and Thelon nominations, there was strong public support for the nomination of the Grand, particularly from the more than sixty communities situated in the Grand River Valley.

During my tenure as chairman, I was deeply gratified that the public response and support for the CHRS had been exceptionally positive, and am encouraged by the growing community commitment to river conservation. There are now over 4 000 kilometres, representing eighteen rivers from across the country, protected under the Canadian Heritage Rivers System.

In closing, I would like to invite all Canadians to become involved in supporting the splendid legacy of our heritage rivers. Individuals or groups interested in proposing rivers for nomination, or who wish to make suggestions on the management and use of designated rivers, should contact the appropriate federal, provincial, or territorial agency listed on page iii of this report.

Barry N. Diamond
Chairman
Canadian Heritage Rivers Board

The Board

The Canadian Heritage Rivers Board reviews nominations and recommends to the federal Environment Minister and to the provincial or territorial Minister of the nominating government, whether or not a nominated river meets selection guidelines for the System, and thus should be accepted as a candidate Canadian Heritage River.

The Board consists of one representative each from the Canadian Parks Service of Environment Canada, Indian and Northern Affairs Canada (INAC), and the participating provincial and territorial governments. Each board member, with the exception of the INAC member, has one vote. The federal Parks member votes in consultation with the INAC member on matters relating to rivers in the territories.

A chairperson is elected for each fiscal year by vote from among members of the Board. This chairperson is responsible for organizing and chairing Board meetings, directing the operation of the Secretariat, and promoting public awareness of the CHRS. The 1989–90 Chairman was Barry Diamond, Director, Parks and Recreation Division, Nova Scotia Department of Lands and Forests. The 1990–91 Chairman is Don Hustins, Director, Parks Division, Newfoundland and Labrador Department of Environment and Lands.

Board Members in 1989–90

Barry Diamond	—	Nova Scotia (Chairman)
Don Hustins	—	Newfoundland
Doug Murray	—	Prince Edward Island
John Archibald	—	New Brunswick
Guy Bussière	—	Québec
Norm Richards	—	Ontario
Gordon Prouse	—	Manitoba
Alan Appleby	—	Saskatchewan
Ian Robertson	—	Yukon
Alan Vaughan	—	Northwest Territories
Ian Rutherford	—	Environment Canada
Claude Bugslag	—	Indian and Northern Affairs Canada

Secretariat Staff

Secretary	—	Michael Porter
Ass't Secretary	—	Don Gibson

Status of the CHRS (as of March 31, 1990)

Designated Rivers

River	Province (Park)	Designation	Length
French	Ontario (French River P.P.)	Feb. 1986	110 km
Alsek	Yukon (Kluane N.P. Reserve)	Feb. 1986	90 km
Clearwater	Saskatchewan (Clearwater R. P.P.)	June 1986	187 km
S. Nahanni	NWT (Nahanni N.P. Reserve)	Jan. 1987	300 km
Bloodvein	Manitoba (Atikaki P.P.)	June 1987	200 km
Mattawa	Ontario (Mattawa River P.P. and Samuel de Champlain P.P.)	Jan. 1988	33 km
Athabasca	Alberta (Jasper N.P.)	Jan. 1989	168 km
N. Saskatchewan	Alberta (Banff N.P.)	Jan. 1989	49 km
Kicking Horse	British Columbia (Yoho N.P.)	Jan. 1989	67 km
		Total	1,204 km

Nominated Rivers

River	Province (Park)	Anticipated Designation Date	Length
St. Croix	New Brunswick	Jan. 1991	185 km
Seal	Manitoba	Jan. 1991	260 km
Jacques Cartier	Quebec (Jacques Cartier P.P.)	Jan. 1991	128 km
Thelon	Northwest Territories	July 1990	545 km
Kazan	Northwest Territories	July 1990	615 km
Grand	Ontario	Jan. 1993	290 km
The Thirty Mile (Yukon River)	Yukon	Jan. 1991	48 km
Missinaibi	Ontario (Missinaibi P.P.)	Jan. 1992	426 km
Bloodvein	Ontario (Woodland Caribou P.P.)	Jan. 1992	106 km
Boundary Waters	Ontario (LaVerendrye/Quetico P.P.)	Jan. 1992	250 km
		Total	2 853 km

Notes

1. P.P. denotes provincial park; N.P., national park.
2. The Bloodvein River was nominated in two separate sections, by Manitoba and Ontario.

Rivers in the System

* *Nominated Rivers*

Note: Only rivers in national parks are eligible for heritage rivers status in Alberta and British Columbia.

River Nominations

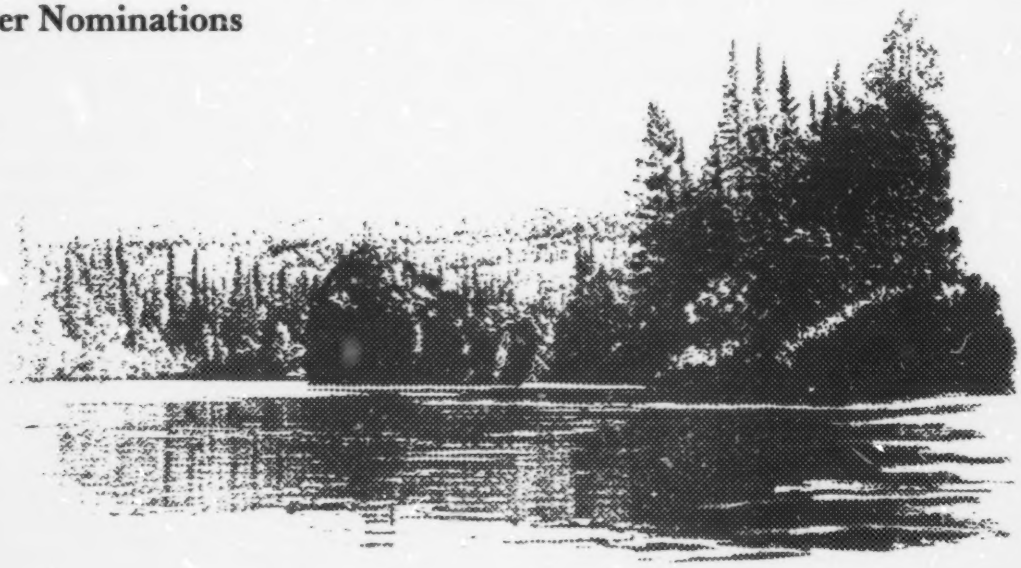

In total, three rivers were nominated to the Canadian Heritage Rivers System (CHRS) in 1989–90: the Kazan, Thelon and Grand Rivers. All three nominations were accepted by the Board and by the Ministers of the responsible governments. This brought to eighteen the number of different rivers or river sections nominated to date, and increased by 1 450 kilometres the total length of rivers in the System.

- In June 1989, the Kazan and Thelon Rivers in the Northwest Territories were nominated. These were the first rivers to be nominated jointly by the Government of the Northwest Territories and the federal government. The two rivers join the Seal River, in Manitoba, as candidate Canadian Heritage Rivers flowing into Hudson Bay.
- In January 1990, the Grand River in Ontario was nominated. This was the sixth river to be nominated by Ontario but differs greatly from the others in that it is located in the most densely populated region of Canada. It is the first Canadian Heritage River to flow into Lake Erie, and joins the French, the Boundary Waters, and the Jacques Cartier as rivers in the Great Lakes-St. Lawrence watershed.

Work is actively continuing in all other provinces toward further nominations. Studies that are receiving assistance from the Canadian Parks Service through the CHRS are described in the Studies section of this report.

Nomination Process

While river nominations may only be submitted to the Board by participating governments, private citizens or groups are invited to present submissions to their federal, provincial, or territorial parks agency for any river they feel worthy of consideration.

Once a river is identified as a potential candidate for nomination, the responsible government assesses its suitability for inclusion in the CHRS. A decision on whether a river will be nominated is then made on the basis of its natural, historical, or recreational values.

The government nominates a river through submission of a "nomination document" to the Board. This document contains all of the information necessary to demonstrate that the river is of outstanding Canadian value as defined by the Guidelines for the Selection of Canadian Heritage Rivers. The Board reviews the nomination to determine if the river conforms to the selection guidelines and makes a recommendation for acceptance or rejection to the federal Minister of the Environment and to the Minister of the nominating agency.

Thelon River, Northwest Territories

The Thelon River is the largest river in the Northwest Territories flowing into Hudson Bay. The section nominated to the CHRS comprises about 550 kilometres between Warden's Grove in the Thelon Game Sanctuary and the community of Baker Lake. This distance represents about 60 percent of its entire length.

The Thelon's upper valley, situated in the barrens, contains a lush boreal ecosystem, while the lower part flows through tundra. Its valley supports over 2 000 muskoxen and, after calving time, the Beverly caribou herd numbering more than 300 000. The valley is also home to carnivores, notably the wolf, wolverine, grizzly, fox, and lynx, all thriving in the relative absence of human competition. Tundra swans live near pools and lakes along the river, and rare peregrine falcons are found where the river flows past high bluffs.

The river valley has been populated by Inuit and Dene peoples for about 8 000 years. Many ancient campsites and prehistoric sites can be found along the river, particularly between Baker Lake and Beverly Lake at the edge of the game sanctuary, where the boreal forest begins. Although the lives of these people has changed greatly in the last thirty years, the river still plays a vital role in the daily lives of the Baker Lake Inuit.

For the hardy canoeist and fisherman, the Thelon provides an unforgettable wilderness experience. It is a challenging and beautiful river, suitable for experienced wilderness canoeists and guided river tourists. For fishermen, the river has some of the best fishing in Canada, with trophy-sized lake trout and Arctic char, and plentiful grayling.

The Thelon River was nominated on the basis of its outstanding natural and human heritage, as well as for its unique wilderness recreation opportunities.

Kazan River, Northwest Territories

The Kazan River is the second largest territorial river flowing into Hudson Bay, and 615 kilometres of its total length of 850 kilometres is included in the nominated area. The river actually rises in northern Manitoba and flows roughly north. Like the Thelon, it empties into Baker Lake.

The Kazan is distinguished as the home of the Caribou Inuit, the only people to adapt to year-round life in the interior barrens. Their life still centres on the Kazan River, where they hunt the Kaminuriak caribou herd on its annual migration. Today, the Caribou Inuit live in the town of Baker Lake, travelling to the Kazan mostly in the summer months.

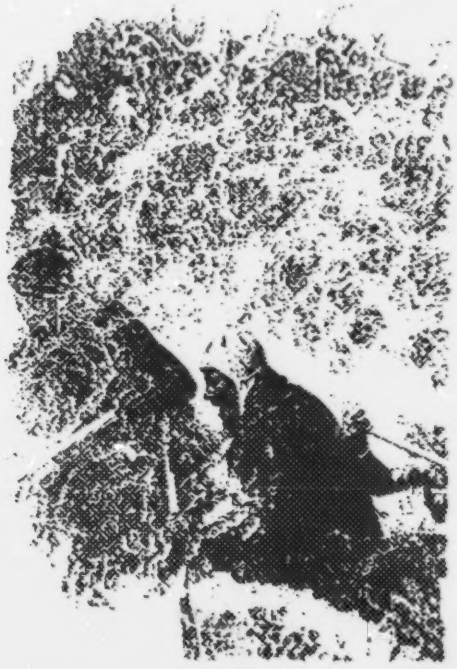

The river is distinguished as the site of the Keewatin Ice Divide during the last ice age. The Canadian Shield through which the river flows was subject to the thickest ice and was one of the last areas exposed after the retreat of the glaciers. The land is still rebounding from the weight at one of the fastest rates in the world.

For experienced wilderness canoeists, the Kazan represents a challenging four- to six-week journey. Along the way, canoeists can observe, in addition to caribou, populations of muskoxen, grizzly, wolverine, and peregrine falcons. Staying at the many excellent campsites along the river, occupied by Inuit hunters for centuries, travellers are able to fish for lake trout, grayling, whitefish, and other plentiful species.

Grand River, Ontario

In marked contrast to the wilderness settings of the Kazan and Thelon Rivers, the Grand River flows through or near several sizeable cities and towns on its way to one of the most important inland seaways in the world. Its lower section was canalized in the mid-nineteenth century, but most of the dams and all of the locks have fallen into disrepair. The existence of these old dams, and several modern ones constructed upstream for flood control, meant that the Grand could not meet the new natural integrity guidelines of the CHRS, so it was nominated for its outstanding historical and recreational values.

The river valley contains a mosaic of cultural groups and their legacies, and many well-known Canadians have had close associations with the river. The protection of many historic and archaeological sites testifying to the river's architectural, industrial and agricultural importance will be enhanced through the nomination of the river.

When the river ceased to be the focus for urban and industrial development, the towns turned their backs on it and allowed much of its heritage to remain intact through neglect. Sizeable stretches of its banks are still forested, in places by the only remnants of Carolinian forest in Canada. Increasing numbers of local residents and visitors have been attracted in recent years to boating and other water-related recreation on the river.

Detailed Integrity Guidelines

In June 1989, the Board adopted a set of detailed integrity guidelines for natural, historical, and recreational values of nominated rivers. These guidelines, described below, are an elaboration of the general integrity guidelines described in Section 4.3 of the CHRS Objectives, Principles and Procedures, and will be applied in addition to all selection and integrity guidelines. The guidelines were effective as of January 1990, but do not affect rivers nominated prior to this date.

Natural Integrity Values. To be judged to have outstanding Canadian natural heritage value, a river must, in addition to meeting one or more of the "natural heritage value" selection guidelines, possess the following natural integrity values:

- it must not have any man-made impoundments within the nominated section;
- all key elements and ecosystem components must be unaffected by impoundments located outside the nominated section;
- natural values for which a river is nominated must not have been created by impoundments;
- the river's outstanding natural heritage features and key elements of ecosystems must be unimpaired by human land uses; and
- the river's water must be uncontaminated to the extent that its natural aquatic ecosystem is intact.

Historical Integrity Values. To be judged to have outstanding Canadian human heritage value, a river must, in addition to meeting at least one of the human heritage value selection guidelines, possess all of the following historical integrity values:

- in every case, consideration should be given to the state of preservation of the river environment relative to its visual appearance during the period in which the waterway is considered to be of outstanding historical importance. Most of its regime should, therefore, have the same visual appearance as it had during the period of the river's historical importance, and most of the artifacts comprising the values for which the river is nominated must be unimpaired by impoundments and human land uses;
- neighbouring land uses must not seriously affect the historical experience offered by the river environment; and
- the biophysical quality of the water must be suitable for non-contact recreation.

Recreational Integrity Values. To be judged to have outstanding Canadian recreational value, a river must, in addition to meeting both of the recreational value selection guidelines, possess water of a quality suitable for those recreational opportunities for which it is nominated.

River Designations

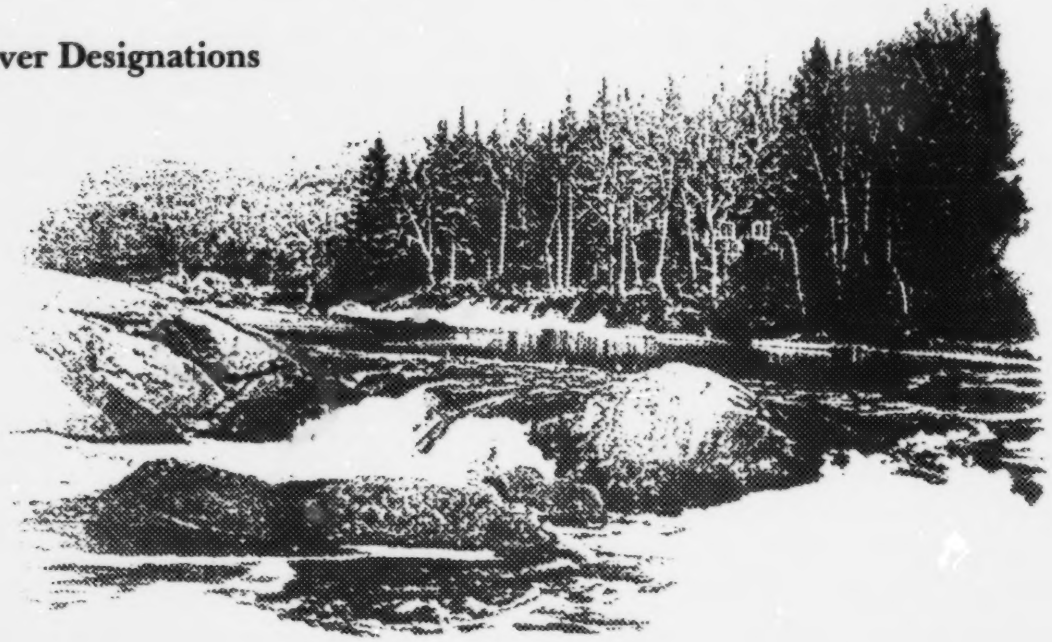

Although no rivers were designated to the Canadian Heritage Rivers System in 1989–90, considerable progress was made toward the completion of management plans that will permit designation of many of the rivers nominated in previous years.

- The Province of New Brunswick and the State of Maine established an International Commission to prepare a management plan for the St. Croix River that lies along their common border. Due in part to considerable pre-planning work undertaken since the river's nomination in 1985, the Commission is expected to submit the plan for the approval of the provincial premier and state governor in mid 1990.

- Even before the nominations of the Kazan and Thelon Rivers had been accepted, the Government of the Northwest Territories had initiated work on management plans for the two rivers. By including policies aimed at the use and enforcement of existing programs at the territorial and federal levels, the plans will be used to maintain the pristine condition of the rivers. These plans are expected to be submitted to the Board in July 1990.

- The Manitoba government prepared a draft management plan for the Seal River, nominated in 1988. The plan is expected to be complete and ready for submission to the Board in January 1991.

- Quebec has prepared a draft management plan for the Jacques-Cartier River, nominated in June 1987. Although the upper part of the river lies in a provincial park for which a plan already exists, the lower half flows through a mixture of public and private lands, farms, and villages. The plan is expected to be submitted to the Board in January 1991.

- The Government of the Yukon made progress in 1989–90 toward completion of its management plan for the Thirty Mile Section of the Yukon River, nominated in January 1988. In March 1990, a consultant working under a management committee representing federal, territorial, and native interests completed a draft plan that will be used for public consultation over the summer.

- The Ontario government completed a draft plan on zoning and policy options for the Missinaibi River, nominated in 1985. While the draft will be used for public consultations over the summer, the final management plan is expected to be completed by the end of 1991.

Designation Process

For a river to be designated to the CHRS, the Board member that represents the government with jurisdiction over the nominated river is obliged to lodge with the Board a management plan for the river. This management plan sets out the policies and practices to be followed by the managing agencies to ensure that its development, management, and use are consistent with the objectives of the CHRS.

In June 1989, the Canadian Heritage Rivers Board adopted a set of Management Planning Guidelines that describe the basic components of a management plan for a Canadian Heritage River. These guidelines are an elaboration to Section 5 of the CHRS Objectives, Principles and Procedures and specifically address requirements for management plans of rivers flowing through private lands and outside park settings.

Once a management plan has been lodged with the Board, and the Board accepts that it meets the System's definition of such a plan, the Chairman advises the federal Minister of the Environment and the Minister of the nominating agency that the requirements for designation have been met. The two responsible ministers may then formally designate the river to the System. A plaque commemorating the river's designation is unveiled at a later date at a key location on the river.

Studies and Plans

Through the CHRS, the Canadian Parks Service contributes financial and technical assistance to participating governments for river studies and plans. Financial assistance is allocated for cost-shared projects according to the CHRS Guidelines for Study Assistance, and is administered by the National Parks Systems Branch of the Canadian Parks Service. Technical assistance is provided through Branch staff.

Systems Studies

Systems studies are comparative studies of rivers in a province or territory. Their purpose is to identify those rivers with the greatest potential for further study as possible Canadian Heritage Rivers. They include general assessments of the values of each river in terms of the CHRS selection guidelines, and are therefore extremely important in allowing governments to establish priorities and make long-term plans for further river studies and nominations.

Funding contributions through the CHRS for systems studies varies according to guidelines that reflect the size and population of each province and territory. In 1989–90, a contribution was made to one systems study, in New Brunswick.

New Brunswick Systems Study

A systems study of rivers in New Brunswick was initiated in February 1989. The study included an assessment of 24 rivers in terms of their heritage and recreational values and the potential constraints and opportunities in their management as Canadian Heritage Rivers. A final draft of this study was completed in March 1990, and the results are currently being assessed by the Province of New Brunswick.

The total cost of the study was about $63 000, toward which the CHRS contributed $26 210 over the two fiscal years of the study.

Background Studies

Background studies are used by participating governments for the collection of detailed information on the natural and human heritage and recreational opportunities of a defined study area along the river, or river section. This information is then analyzed to determine if the river appears to meet CHRS selection and integrity guidelines. In addition, information is often also collected on the implications associated with managing the river according to CHRS objectives. Where a background study finds that heritage values and management implications warrant nomination of a river to the System, the managing government may at its own discretion prepare a nomination document for presentation to the Board.

In 1989–90, one background study was undertaken, for the Main River in Newfoundland.

Main River Background Study

A background study of the potential for nomination of the Main River on the northern peninsula of Newfoundland was begun in August 1989. An interim report completed in November recommended that the river be nominated on the basis of its natural and recreational values. While there appears to be considerable potential for finding significant historic and prehistoric sites, including a possible Viking site at the mouth of the river, too little is known to support a recommendation for nomination based on human heritage. Technical advice and $20 000 in financial assistance was provided to Newfoundland by the CHRS for this work.

Management Feasibility Studies

In addition to a background study of a river, managing governments sometimes need a detailed analysis of the feasibility of managing the river after its nomination. This analysis could include an assessment of local support among private and public agencies, and key individuals, as well as a thorough investigation of available legislative instruments.

In 1989–90, Nova Scotia began a management feasibility assessment of the Margaree River using funds allocated for a background study of the river.

Margaree River Feasibility Study, Nova Scotia

In October 1989, a Memorandum of Agreement was signed by the Government of Nova Scotia and the Canadian Parks Service for a $17 000 study to determine the level of local and provincial support, and thereby the management feasibility, of including the Margaree River in the CHRS. The provincial contribution included project management, professional fees, and technical support while the CHRS contributed technical advice and professional fees. A specialist was hired in November 1989 to develop a public consultation strategy and to co-ordinate and conduct the consultations held in February and March 1990. The results of the work are currently being discussed with the Margaree River Public Advisory Committee, which was established to advise the government of Nova Scotia on whether or not to proceed with the nomination. A recommendation from this committee is expected in June 1990.

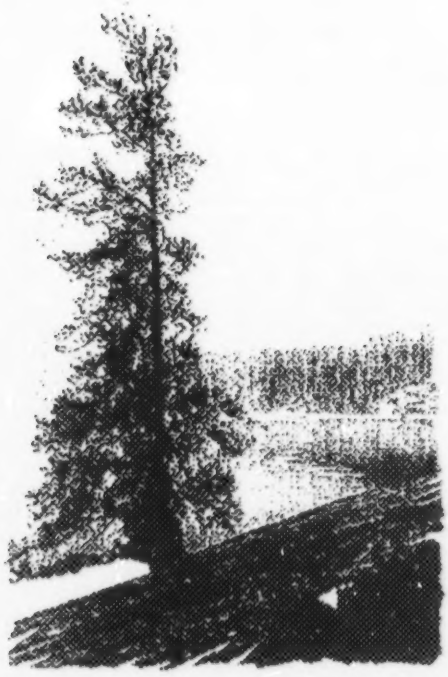

Management Plans

A river can only be designated to the CHRS once a management plan has been lodged with the Canadian Heritage Rivers Board. To this end, the Canadian Parks Service, through the CHRS, provides up to $45 000 toward the cost of preparing management plans.

In 1989–90, work continued on the preparation of management plans for most nominated rivers. Funds and technical assistance were provided by the CHRS to support planning work on three of these rivers: the Grand, the Jacques Cartier, and the Seal. Technical assistance was provided for management planning of the Yukon, Kazan, and Thelon rivers.

Grand River Management Plan

While the nomination document for the Grand River was being prepared, a draft management plan was also in progress. The nomination document was the first to address the new CHRS integrity guidelines and the plan will be one of the first to attempt to meet the new CHRS Management Planning Guidelines. Yet the river is situated in a very complex jurisdictional environment. As a result, the intergovernmental steering committee composed of representatives of the Ontario Ministry of Natural Resources, the Grand River Conservation Authority, and the Canadian Parks Service and the consultant were obliged to confront many new planning issues.

The draft management plan was used as the basis for preliminary public consultations in the Grand River watershed, but was judged unsuitable as the basis for a plan to be lodged with the Board. Consultations with provincial and municipal governments on issues concerning the future management of the river's outstanding human heritage and recreational opportunities will continue in 1990. Completion of the final plan is scheduled for January 1991.

In 1989, funding assistance in the amount of $37 480 was provided by the CHRS to Ontario for management planning work completed by the consultant. Considerable technical assistance was also provided through the steering committee.

Jacques Cartier River Management Plan

In 1989, the technical and professional staff of the *Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche* in Quebec prepared a draft management plan for the Jacques Cartier River, nominated to the CHRS in 1987. In addition, the CHRS contributed financial assistance in the amount of $17 300 for technical support. This comprised aerial survey work, cartography and photogrammetry, and report production. The plan is expected to be lodged with the Board in January 1991.

Seal River Management Plan

In 1989, the Manitoba government prepared two newsletters concerning future management of the Seal River as a Canadian Heritage River. The first was circulated during the summer of 1989; the second during the winter as the basis for consultation with local individuals and concerned agencies. Public consultations by the provincial Department of Natural Resources were held in the summer and fall of 1989 in the communities of Arviat, Tadoule Lake, and Churchill.

A document entitled, Toward a Management Plan for the Seal River was completed in November 1989 following the public consultations. The final management plan is expected to be approved in time for lodging with the Board in January 1991.

A total of $42 350 was contributed by the CHRS to this management plan over two years, including $13 050 in 1989–90.

Yukon River (The Thirty Mile) Management Plan

In 1989–90, technical advice was provided for the third phase in the preparation of a management plan for The Thirty Mile by a consultant funded through an Economic Development Grant from the Department of Indian and Northern Affairs. The plan was prepared under the guidance of the latter department, the territorial Department of Renewable Resources, the Ta'an Kwach'an Council, and Council for Yukon Indians.

The third phase of this work comprised:

- the publication of a tabloid describing management options and inviting public participation in the planning process;
- a draft management plan; and
- the preparation of a public consultation schedule for workshops and meetings throughout Yukon during April 1990.

It is expected that the plan will be finalized and submitted to the Yukon Cabinet in the summer of 1990, receiving its approval in time for lodging with the Board in January 1991.

Monitoring of Designated Rivers

The obligations of governments that manage designated rivers include monitoring their condition and reporting annually to the Board on their status. This is specified in the CHRS Objectives Principles and Procedures (Appendix I), and described in detail in the Procedures for Monitoring Canadian Heritage Rivers adopted by the Board in January 1989.

To enable this monitoring, the government managing each designated river must provide a list of the values that will be monitored. For heritage and recreational values, this normally comprises the values named in the nomination document. In addition, at the time of designation, governments are also asked to provide lists of water quality parameters that will be monitored both annually and periodically. A report on the baseline condition of all values is requested of the managing government.

Adherence to these guidelines will help ensure that the heritage and recreational values of designated rivers are protected. This will also publicly demonstrate that all Canadian Heritage Rivers are treated in the special way that their status merits.

Reports on activities on each designated river in 1989–90 are summarized below.

Mattawa River, Ontario

The City of North Bay depends on Trout Lake, at the headwaters of the Mattawa River, for its drinking water. In conjunction with the provincial Ministry of the Environment, the City has been studying the effects of septic systems of shoreline residences on the water quality of Trout Lake. No results have been provided yet, however, a comprehensive plan for Trout Lake is in preparation by several agencies including the Mattawa River Conservation Authority.

Steps were initiated by the Ontario Ministry of Natural Resources for closer involvement of the Mattawa River Conservation Authority in the future management of the heritage values of the river, particularly those located outside the provincial parks. The Authority is involved in a project to conserve wetlands at the Mattawa bridge, and has developed a historical tour of the more remote parts of the river. The Authority may also take over responsibility for low flow augmentation control dams from the Ministry of Natural Resources.

A two-person crew hired by the Ministry of Natural Resources worked on the river itself in the summer of 1989. The crew cleaned up garbage and attempted to raise public awareness about litter removal and prevention. The crew also installed privies and, at a number of sites, rehabilitated campsites and portages.

French River, Ontario

In April 1989, the French River Provincial Park, in which the designated section of the river is located, was given official status as a Provincial Waterway Park. This brings the river under provincial park policy and within the scope of the park management plan.

In 1989, a four-person crew funded through an Environmental Youth Corps Project spent the summer cleaning up campsites and dumpsites, monitoring use of the river, increasing public awareness of litter removal, and distributing a fishing and tourism map. A map for river travellers has been prepared but is awaiting funds for printing.

Several ongoing activities outside the park could have an impact on the heritage and recreational values of the river:

- The proposed sale of the French River dams by the federal Department of Public Works is still pending. Related potential hydro issues are still unresolved, although provincial parks policy prohibits hydro-electric development within the park boundaries.
- A formal claim from the Dokis First Nation Land Claim is expected in the near future. This could affect the location of park boundaries and ownership of part of the river bottom.
- Phase 4 of a feasibility study of the Voyageur Recreational Waterway was completed in the fall of 1989. It proposes the construction of a 1.8 metre deep channel between Lake Nipissing and Georgian Bay, via the Bad River Channel, that would be suitable for boats up to 12.2 metres long. Alternative mechanisms are suggested for avoiding existing rapids but none are considered economically feasible at the present time. There is some potential in the long term for significant changes in use patterns and some impact on water quality.
- A feasibility study of the Voyageur Recreational Waterway is still pending. It is expected to propose the construction of locks to permit access by larger boats, with the potential for significant changes in use patterns and some impact on water quality.
- The French River Joint Management Committee, made up of representatives of local residents and interest groups, was created in 1989. It will participate in the implementation of the park management plan.

Bloodvein River, Manitoba

In 1989–90, draft Interim Management Guidelines for Atikaki Provincial Park, the park in which the Bloodvein River is located, were prepared and circulated. Statements regarding certain key guidelines are now being reviewed with private commercial operators whose businesses are located within the park. Further public consultations, including community reviews, are under consideration.

Comprehensive guidelines for resource management within the entire park were also prepared in 1989–90, however, these guidelines have yet to be agreed to by the Manitoba Government. Nevertheless, several provincial government agencies have informally adopted the principles of certain guidelines. If accepted, the guidelines will allow greater control and protection of the heritage values of the Bloodvein River.

The Woodland Caribou study outlined in last year's annual report is proceeding as planned. A preliminary list of water quality parameters that will be monitored by the Province in conjunction with the provincial Ministry of Environment was tabled at the Canadian Heritage Rivers Board's January 1990 meeting.

Manitoba Hydro has initiated planning of a hydro corridor for a power line passing parallel to the east shore of Lake Winnipeg, crossing the river at least 50 kilometres inland. The inland route was selected due to the problems of severe winter conditions, frost heaving, and weather damage along the lake shore. Manitoba Parks is represented on the technical advisory committee for the project and will aim to identify and negotiate the least environmentally sensitive site for a crossing of the Bloodvein River, and to lobby Hydro to select the same corridor as that of a proposed gravel road along the east shore of the lake.

Clearwater River, Saskatchewan

Permits were issued in 1989 to two companies to operate recreational operations along the river corridor:

- Clearwater River Hiking Tours was issued a permit to conduct a specified number of hiking and orientation tours in the valley; and
- Clearwater Rafting was permitted to conduct a specified number of raft trips on the river, as it has in previous years;

Neither of these permits were expected to have a significant impact on the vegetation or on other recreational users of the river.

The fire tower located at the western end of the river corridor, on the Alberta border, was moved in 1989–90 to Tocker Lake. This will provide for better fire protection of the river valley. In addition, since the tower cannot now be seen from either the river or the road to Warner Rapids, it will have minimal impact on the wilderness recreational experience.

Athabasca River, Alberta

In 1989–90, a new telephone line was built along Highway 16, which follows the lower part of the Athabasca River in Jasper National Park. The line cuts through the river bed at one point and the Jasper Lake sand dunes. Impact has been minimized through measures put in place as a result of an environmental assessment. Stations were placed out of sight and the line was buried in certain places.

Alberta Power Corporation is also planning a high voltage transmission line near the river, but this is expected to follow the railway line. The plans will be subject to a federal environmental assessment and review. If permitted to proceed, the line will be constructed in a manner that minimizes adverse impacts on the river environment.

The largest of the Moberley log buildings, built by Ewan Moberley, a settler at the turn of the century, was unfortunately burned down by careless campers in the summer of 1989. Although this represents the loss of a significant historical structure associated with the river, the building did not represent any of the themes for which the river was nominated to the CHRS.

A new concession that rents replica voyageur canoes for use on the river was let in 1989 and will commence in the summer of 1990. A river guide was also prepared for use in the summer of 1990.

North Saskatchewan River, Alberta

During 1989–90, the backcountry management plan for Banff National Park, in which the designated section of the North Saskatchewan lies, was reviewed to correspond with the newly approved Park Management Plan. As a result, the hut on the Niverville Meadows near the Freshfield Glacier in the Howse River area has been removed and the entire Howse drainage area has been rezoned as wildland. A fire road in the Alexander-Castleguard drainage area has been closed to vehicular traffic and the bridge over the river has been narrowed for pedestrian access only. The revised backcountry management plan will be published in early 1990. These measures will serve to improve the wilderness experience on this part of the river.

A major rainfall caused a series of rock and mudslides off Mount Wilson into the river. Samples taken in regular water quality monitoring showed no bacterial or toxic contamination.

Kicking Horse River, British Columbia

A Visitor Activities Management Plan was drafted in 1989–90 by Yoho National Park, in which the designated river section is located. One proposal in the plan links a new day use area at Leanchoil Marsh and Wapta Falls with a trail and suspension bridge.

A large amount of waste concrete and other material associated with a CP Rail culvert was removed from the river course near the townsite of Field. This will improve the natural river flow and visual appearance of the river for the benefit of canoeists. A commercial operator offered heritage canoe trips between Amiskwi River and Finn Creek.

The British Columbia Forest Service has put on hold work on a recreational corridor plan for the downstream reach of the river, outside the national park.

Alsek River, Yukon

Zoning changes have been proposed in the new management plan for Kluane National Parks Reserve, approved in the spring of 1990. These changes will:

- increase the area of protected grizzly habitat;
- allow a study of the feasibility, from a technical, economic and natural viewpoint, of allowing jet boat tours to the toe of the Lowell Glacier; and
- allow aircraft landings at the Lowell Glacier.

The first jet boat trial was carried out in September 1989. The preliminary conclusion was that jet boating was technically feasible at high water. The integrity values that were previously ensured by the highly restricted access in the corridor will be compromised to some degree, although prohibition of shoreline access is likely to continue.

Since the current makes it virtually impossible to travel upstream in non-motorized craft, aircraft access is considered essential if kayakers and rafters are to be able to use the river.

A pair of trumpeter swans nested on the Dezadeash River wetlands in the summer of 1989. This is the first nesting record for this area since the establishment of the Kluane National Park Reserve, and greatly increases the heritage significance of the Dezadeash wetlands.

In 1989, the U.S. National Parks Service Glacier Bay National Parks and Reserve approved the first river management plan for their portion of the river. The plan limits the number of commercial trips allowed to pass through the park and calls for co-ordination with the Governments of Canada, British Columbia, and Yukon on designations to protect the river's wilderness recreational qualities.

A proposed open pit copper mine at Windy Craggy in British Columbia near the Tatshenshini River, a downstream tributary of the Alsek, advanced significantly in 1989–90. The project's only impact on the Alsek to date has been to increase, among the rafting community, interest in the upper Alsek as an alternative to the Tatshenshini if an access road for the mine is built through the Tatshenshini Valley.

South Nahanni River, Northwest Territories

During the winter of 1989–90 a Visitor Activities Management Plan was prepared for Nahanni National Park Reserve. The emphasis of the plan is to enhance visitor experience while protecting the wilderness values of the river. Recommendations also address pre-trip planning information for visitors. The plan is expected to be finalized in the fall of 1990.

The Canadian Parks Service and the Inland Waters Directorate of Environment Canada have completed the data gathering phase of a water quality monitoring program for the South Nahanni. Results will be analyzed in 1990 to establish objectives for future monitoring of the potential impact on water quality of mining in the headwaters of the South Nahanni and Flat Rivers.

At Virginia Falls, the first phase of a rehabilitation program was completed in 1989–90. Improvements included campsite rehabilitation, boardwalk construction, replacement of the helicopter landing pad, and construction of an airplane and canoe landing facility. These measures will reduce environmental impacts in the long term by helping to control all forms of use in this sensitive area.

Public Information on the CHRS

Throughout 1989–90, the Canadian Heritage Rivers Board strengthened its commitment to public education and river heritage interpretation, particularly at the community level. The following initiatives represent key achievements in 1989–90 in the Board's public information program.

1990 Heritage Rivers Calendar

Over 10 000 copies of the 1990 Heritage Rivers Calendar were distributed across Canada. The purpose of the calendar was to raise awareness of the CHRS and the importance of river conservation. This calendar proved to be an extremely popular item and public response was extremely favourable.

The calendar highlighted twelve rivers nominated to the CHRS. Most of the photographs were selected from a national heritage rivers photo contest sponsored by the Canadian Heritage Rivers Board and Nature Canada in 1987.

The calendar was distributed with the assistance of Nature Canada, the Canadian Recreational Canoeing Association, the Outdoor Recreation Council of British Columbia, and the Alberta Wilderness Association.

Ceremonies

An important part of the CHRS communications program is the unveiling of plaques to commemorate the designation of rivers to the System. These ceremonies raise public recognition of the river designations, particularly in local communities, and generate further support for the protection of each river's heritage values.

During the summer of 1989, two CHRS ceremonies were held in National Parks in British Columbia and Alberta. On July 1, a plaque unveiling ceremony for the Kicking Horse River took place in Yoho National Park. Over 250 people attended this event, including Louise Feltham, Member of Parliament for the riding of Wild Rose, who unveiled the plaque.

A similar ceremony for the North Saskatchewan River took place at Banff on September 2. Scott Thorkelson, Member of Parliament for Edmonton-Strathcona, and Donn Cline, Assistant Deputy Minister, Alberta Recreation and Parks, jointly unveiled the plaque.

Plans were initiated in early 1990 for ceremonies for the Athabasca River within Jasper National Park and the Kazan and Thelon Rivers in the Northwest Territories. It is expected that these ceremonies will be held during the fall of 1990.

Conferences

A number of conferences were held in 1989–90 that focused on heritage rivers and water conservation. These conferences helped raise community awareness and support for the heritage rivers program. Presentations on the CHRS were made at the following events:

Flowing to the Future: Alberta Rivers Conference University of Calgary	May 1989
Annual Meeting of the Canadian Association of Geographers Chicoutimi, Quebec	May 1989
Splash '89 Interpretation Canada Conference St. John's, Newfoundland	September 1989
Riverfest II Vancouver, British Columbia	September 1989

These conferences focused on the environmental, economic, recreational, and cultural issues associated with rivers through lectures, panel discussions, and workshops. There was a high degree of community and citizen involvement in all of the conferences. This involvement helped to facilitate a constructive dialogue among organizations and individuals who are stakeholders in Canada's rivers.

At the "Flowing to the Future" and "Riverfest" conferences, resolutions were unanimously passed that Alberta and British Columbia join the CHRS. The Alberta Government currently is undertaking a formal evaluation of the implications of possible membership in the CHRS. In British Columbia, the Ministry of Parks has been closely monitoring the System's progress. The Canadian Heritage Rivers Board is very pleased with the interest that Alberta and British Columbia have continued to show for the program.

Travelling Exhibit and Displays

The CHRS exhibit made a tour of the western provinces and of the Northwest Territories in 1989–90. This tour featured displays at the "Flowing to the Future" conference, Yoho National Park, the Kamloops Museum and Archives, and the Prince of Wales Heritage Centre in Yellowknife.

The CHRS was also highlighted in displays hosted by the Canadian Parks Service and the Government of the Northwest Territories at the International Globe '90 Conference and Trade Show, which was held in Vancouver in March, 1990. It is estimated that over 15 000 people viewed the display area during this conference.

Other events and locations where CHRS information products were displayed and distributed include:

Cape Breton Island Sport and Leisure Show Sydney, Nova Scotia	April 1989
Spring Festival Kejimkujik National Park	June 1989
Kicking Horse River Designation Ceremony Yoho National Park	July 1989
Summer Meeting of the Federal-Provincial Parks Council Regina, Saskatchewan	August 1989
North Saskatchewan River Designation Ceremony Banff National Park	September 1989
Parkways, Greenways, Riverways: "The Way More Beautiful" Conference Asheville, North Carolina	September 1989
St. Croix International Waterway Commission St. Stephen, New Brunswick	November 1989–March 1990
Grand River Conservation Authority Cambridge, Ontario	December 1989–March 1990
Nepean Public Library Nepean, Ontario	February–March 1990

CHRS displays were also shown throughout 1989–90 in the offices of the provincial and territorial agencies participating in the System. CHRS fact sheets, pamphlets, posters, and brochures were distributed in national, provincial, and territorial parks across Canada.

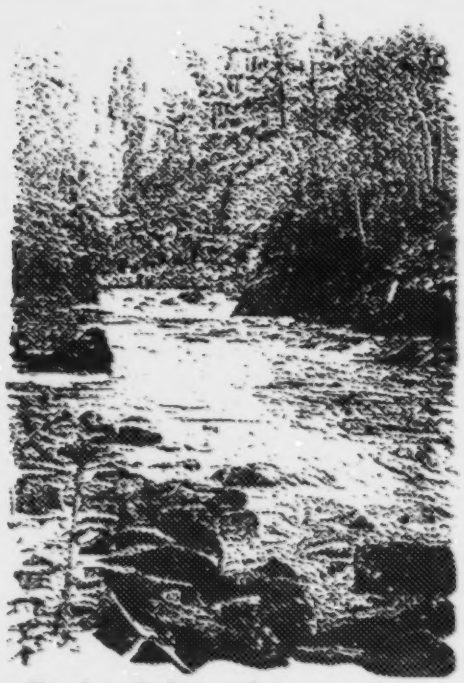

For Further Information

Comments and requests for information on the CHRS should be addressed to:

The Secretary
Canadian Heritage Rivers System
c/o Canadian Parks Service
Ottawa, Ontario
K1A OH3

General information on all nominated and designated Canadian Heritage Rivers, as well as specific information on Canadian Heritage Rivers in national parks, can be obtained by writing to the Secretary. Requests for detailed information on other designated Canadian Heritage Rivers (i.e., those under provincial or territorial jurisdiction) should be directed to the appropriate Board member listed at the provincial/territorial government address provided on page 2.

The Canadian Heritage Rivers System

Le Réseau de rivières du patrimoine canadien

LE POINT - SEPTEMBRE 1990

À sa dernière réunion, tenue à St-Jean, Terre-Neuve, en juillet, la Commission des rivières du patrimoine canadien a recommandé que les rivières Kazan et Thelon, dans les Territoires du Nord-Ouest, soient désignées dans le cadre du Réseau des rivières du patrimoine canadien (RRPC). Des plans directeurs pour ces deux rivières ont été présentés à la Commission pendant cette réunion et, après consentement des ministres de l'Environnement et des affaires indiennes et du Nord, elles ont officiellement été désignées. Il s'agit des premières rivières hors d'un parc national à être incluses au RRPC.

Comme le montre la carte suivante, 11 des 18 rivières mises en candidature ont été officiellement désignées. L'ajout de la Kazan et de la Thelon (1 160 km) au réseau des rivières désignées double, à toutes fins utiles, la longeur de ce réseau qui totalise maintenant 2 364 km. Les tableaux de la page suivante comporte des renseignements généraux sur les rivières du patrimoine canadien.

RIVIÈRES DU RÉSEAU

* Rivières mises en nomination

NOTE: En Alberta et en Colombie-Britannique, toutes les rivières situées dans les parcs nationaux doivent être désignées ou mises en candidature au RRPC.

RIVIÈRES DÉSIGNÉES

Rivière	Province (Parc[1])	Date de désignation	Longueur de la section
des Français	Ontario (P.P. r. des Français)	Fév. 1986	110 km
Alsek	Yukon (R.P.N. Kluane)	Fév. 1986	90 km
Clearvater	Saskatchevan (P.P. r. Clearvater)	Juin 1986	187 km
South Nahanni	T.N.-O. (R.P.N. Nahanni)	Janv. 1987	300 km
Bloodvein [2]	Manitoba (P.P. Atikaki)	Juin 1987	200 km
Mattava	Ontario (P.P. rivière Mattava et Samuel de Champlain)	Janv. 1988	33 km
Athabasca	Alberta (P.N. Jasper)	Janv. 1989	168 km
Saskatchevan-N.	Alberta (P.N. Banff)	Janv. 1989	49 km
Kicking Horse	Colombie-Britannique (P.N. Yoho)	Janv. 1989	67 km
Thelon	Territoires du Nord-Ouest	Juill. 1990	545 km
Kazan	Territoires du Nord-Ouest	Juill. 1990	615 km
		TOTAL	2 364 km

RIVIÈRES MISES EN CANDIDATURE

Les plans directeurs des rivières mises en candidature sont en cours de préparation. Les dates prévues de présentation de ces plans à la Commission sont indiquées dans le tableau suivant.

Rivière	Province (Parc[1])	Date de dés. prévue	Longueur de la section
Ste-Croix	Nouveau-Brunswick	Juill. 1990	185 km
Seal	Manitoba	Juill. 1990	260 km
Jacques-Cartier	Québec (P.P. Jacques-Cartier[3])	Juill. 1990	128 km
Grand	Ontario	Janv. 1991	290 km
Yukon (30-Mile)	Yukon	Janv. 1991	48 km
Missinaibi	Ontario (P.P. Missinaibi)	Janv. 1992	426 km
Bloodvein[2]	Ontario (P.P. Woodland Caribou)	Janv. 1992	106 km
Route frontalière des voyageurs	Ontario (P.P. LaVérendrye et Quetico)	Janv. 1992	250 km
		TOTAL	1 693 km

KAZAN ET THELON - PREMIÈRES RIVIÈRES NON-ASSUJETTIES À UN PARC

Les Kazan et Thelon seront les premières rivières du patrimoine canadien à été gérées par une structure non-assujetties à un parc. Un couloir large d'un kilomètre sera aménagé de part et d'autre de leurs rives conformément aux objectifs du RRPC, en vertu d'ententes de coopération conclues avec les autochtones de Baker Lake, le gouvernement territorial (ministère du Développement économique et du Tourisme,

[1] P.P. signifie parc provincial. P.N. signifie parc national.
[2] La rivière Bloodvein a été mise en candidature en deux tronçons distincte par le Manitoba et l'Ontario.
[3] Seule la section supérieure de la rivière se situe dans le parc.

ministère des Ressources renouvelables, du Prince of Wales Heritage Centre, et autres), ainsi qu'avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord. Aux sites présentant une valeur importante sur le plan archéologique, naturel ou récréatif, il pourrait être possible de créer des petits parcs territoriaux. Ailleurs, la gestion de l'exploitation des terres et des rivières vise à garder ces dernières intactes pour le bénéfice des autochtones et pour le plaisir des voyageurs en milieu sauvage.

ÉTUDES ET PLANS

En 1990-1991, le Service canadien des parcs fournit une aide technique et jusqu'à 50 p. 100 des fonds nécessaires pour élaborer deux études de réseau, quatre études de base et cinq plans directeurs:

Types d'études et plans	Études et plans pour 1990-1991
Études de réseau: Les études de réseau sont des examens comparatifs portant sur diverses rivières dans une province ou un territoire. Elles visent à déterminer s'il y a lieu de considérer ces rivières pour une mise en candidature au RRPC.	Une étude des rivières du Nouveau-Brunswick, commencée en janvier 1989, est sur le point d'être complétée. Plus tard cette année, elle servira au gouvernment du Nouveau-Brunswick pour identifier les rivières qui méritent un examen plus approfondi. En outre, des nouvelles études de réseau portant sur les rivières du Québec et de la Saskatchevan seront lancées à l'automne 1990. Elles devraient être achevées en 1991.
Études de base: Les études de base sont menées par les gouvernements responsables, afin d'obtenir des renseignements sur certaines rivières, et d'évaluer celles-ci selon les critères de sélection du RRPC.	Une aide technique et financière a été accordée en 1989-1990 pour des études de base de la rivière Main à Terre-Neuve, et de la rivière Margaree en Nouvelle-Écosse. Une assistance semblable permet actuellement de mener des études sur les rivières Arctic Red et Coppermine dans les T. N.-O., et sur la rivière St. Mary's en Nouvelle-Écosse.
Plans directeurs: Un plan directeur identifie les limites de la zone de gestion d'une rivière à inclure au RRPC, et expose ainsi les politiques et les pratiquec à suivre pour s'assurer que l'aménagement, la gestion et l'exploitation d'une rivière s'effectuent selon les objectifs du Réseau. De plus il démontre la volonté d'un gouvernement de protéger les ressources d'une rivière.	En plus des plans directeurs des rivières Kazan et Thelon qui furent achevés en juin 1990, des ébauches de plan directeur pour les rivières Jacques-Cartier et Seal ont été préparées et sont en cours de révision par voie de consultations auprès du public. Cette révision sera terminée à temps pour permettre la présentation des plans à la Commission en janvier 1991. Le travail sur le plan directeur de la rivière Grand en Ontario se poursuivra en 1990 et sera complété en 1992. Si la mise en candidature de la rivière Main, à Terre-Neuve, est acceptée en janvier 1991, l'élaboration d'un plan directeur sera tout de suite amorcée.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE RRPC

Pour obtenir des renseignements généraux sur le RRPC, ou sur les rivières du patrimoine canadien situées dans des parcs nationaux, écrire à :

Secrétaire, Commission des rivières du patrimoine canadien
Service canadien des parcs
Ottawa (Ontario) K1A 0H3

Pour obtenir des informations relatives à tout autre rivière du Réseau, écrire au commissaire concerné (voir liste à la page 4).

LA COMMISSION DES RIVIÈRES DU PATRIMOINE CANADIEN - 1990

La Commission des rivières du patrimoine canadien se compose de représentants des dix gouvernements participants : Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchevan, Yukon, et Territoires du Nord-Ouest. Son président change chaque année. En 1990-1991, celui-ci est M. Don Hustins, directeur des parcs, au ministère de l'Environnement et des Terres de Terre-Neuve. La Commission s'est réunie 14 fois depuis 1984. La prochaine réunion se tiendra à Ottava, le 7 et 8 janvier 1990.

Commissaires en 1990-1991

M. Don Hustins
Directeur des parcs
Ministère de l'Environnement et des Terres
C.P. 8700
St-Jean (Terre-Neuve) A1B 4J6

M. Doug Murray
Directeur
Division des parcs
Ministère du Tourisme et des Parcs
C.P. 2000, Charlottetown
(Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8

M. Barry Diamond
Directeur
Parks and Recreation Division
R.R. No. 1, Belmont
(Nouvelle-Écosse) B0M 1C0

M. John Archibald
Directeur exécutif
Ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine
C.P. 12345
Marysville, Frédéricton
(Nouveau-Brunsvick) E3B 5C3

M. Guy Bussière, Directeur
Direction générale des parcs et des territoires fauniques
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
150, boulevard Saint-Cyrille est
Québec (Québec) G1R 4Y3

M. Norm Richards, Directeur
Direction des parcs et des zones de loisirs
Whitney Block, Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1W3

M. Gordon Prouse
Directeur des parcs
Ministère des ressources naturelles
258 Portage Avenue
Vinnipeg (Manitoba) R3C 0B6

M. Alan Appleby
Sous-ministre adjoint
Parks and Renevable Resources
3211, rue Albert
Régina (Saskatchevan) S4S 5W6

M. Ian Robertson, Directeur
Parks, Resources and Regional Planning Branch
Ministère des Ressources renouvelables
C.P. 2703, Whitehorse
(Territoire du Yukon) Y1A 2C6

M. Alan Vaughan
Sous-ministre adjoint
Ministère du Développement économique et du Tourisme
C.P. 1320
Yellovknife (T. N.-O.) X1A 2L9

M. Ian Rutherford
Directeur général
Direction des parcs nationaux
Service canadien des parcs
Ottava (Ontario) K1A 0H3

M. Claude Bugslag
Coordonnateur de la planification
Direction de l'aménagement des terres du Nord
Ministère des Affaires indiennes et du Nord
Ottava (Ontario) K1A 0H4

Le Réseau de rivières du patrimoine canadien

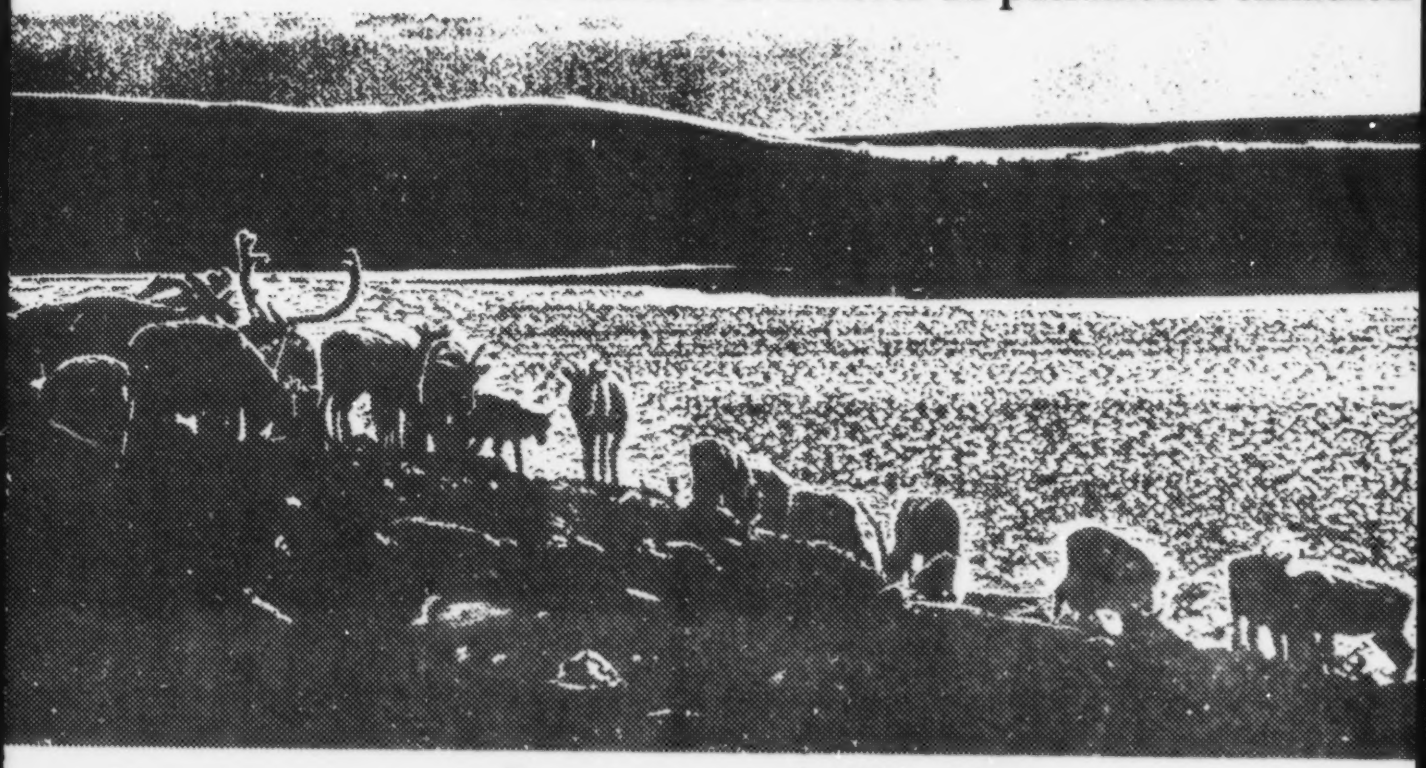

Rapport annuel 1989–1990

Avril 1990

AUX MINISTRES FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX RESPONSABLES DU RÉSEAU DE RIVIÈRES DU PATRIMOINE CANADIEN

Voici, au nom des membres de la Commission des rivières du patrimoine canadien, le sixième rapport annuel sur le Réseau de rivières du patrimoine canadien pour l'exercice 1989–1990.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Barry N. Diamond
Président
Commission des rivières du patrimoine canadien

Le Réseau de rivières du patrimoine canadien

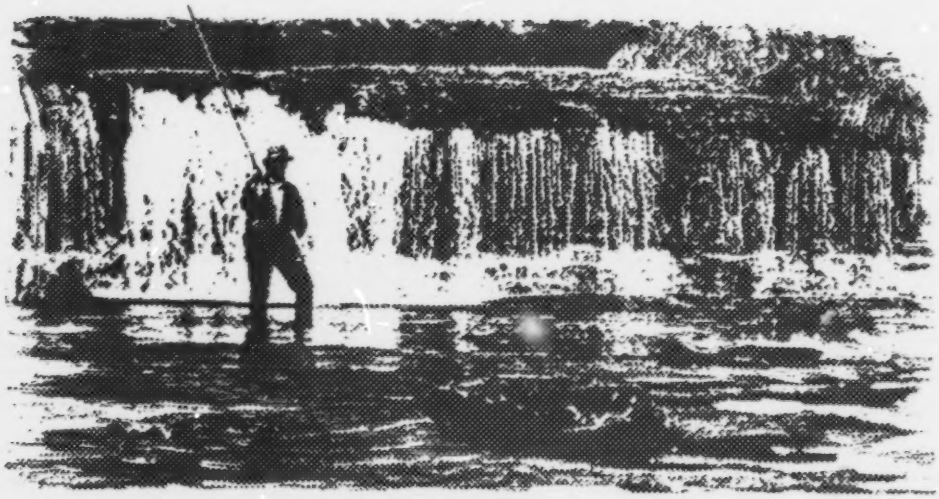

Le Réseau de rivières du patrimoine canadien (RRPC) est un programme conjoint du gouvernement du Canada et, jusqu'à maintenant, de huit provinces (Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba et Saskatchewan) et des deux territoires (Territoires du Nord-Ouest et du Yukon). Les objectifs du RRPC sont de faire connaître, à l'échelle du pays, les rivières importantes du Canada et de veiller à ce qu'elles soient, à longue échéance, gérées de façon à conserver leur valeur naturelle, historique et récréative, pour le plaisir des générations actuelles et futures de Canadiens.

Un des principes fondamentaux du RRPC est que la mise en candidature et la gestion des rivières du patrimoine demeurent sous la compétence des divers gouvernements responsables des ressources concernées. En général, ces fonctions sont exercées par les provinces dans les régions du sud, par le gouvernement fédéral dans les parcs nationaux et d'autres terres fédérales, et conjointement par les gouvernements fédéral et territoriaux, dans le nord.

Ministres responsables du RRPC

M. Lucien Bouchard
Ministre de l'Environnement
Gouvernement du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Mme Lyn McLeod
Ministre des Richesses naturelles
Gouvernement de l'Ontario
Whitney Block, 6e étage
Queen's Park
Toronto (Ontario)
M7A 1N3

M. Jim Kelland
Ministre de l'Environnement et des Terres
Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador
C.P. 8700
St. John's (Terre-Neuve)
A1B 4J6

Mme Nancy Guptill
Ministre du Tourisme et Parcs
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard
C.P. 2000
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7N8

M. C.W. «Chuck» MacNeil
Ministre des Terres et Forêts
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse
Founders' Square
C.P. 698
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2R9

M. Roland Beaulieu
Ministre du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine
Gouvernement du Nouveau-Brunswick
C.P. 12345
Frédéricton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5C3

M. Gaston Blackburn
Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Gouvernement du Québec
150, boulevard Saint-Cyrille est
Place de la Capitale
Québec (Québec)
G1R 4Y3

M. Harry Enns
Ministre des Ressources naturelles
Gouvernement du Manitoba
215–450 Broadway
Édifice législatif
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0V8

M. Lorne Kopelchuk
Ministre des Parcs et des Richesses renouvelables
Gouvernement de la Saskatchewan
Édifice législatif
Régina (Saskatchewan)
S4S 0B3

M. Art Webster
Ministre des Richesses renouvelables
Gouvernement du Yukon
C.P. 2703
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2C6

M. Gordon Wray
Ministre du Développement économique et du Tourisme
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Édifice Laing, 6e étage
C.P. 1320
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2L9

M. Tom Siddon
Ministre des Affaires indiennes et du Nord
Gouvernement du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Table des matières

Rapport du président	1
La Commission	2
Situation du RRPC	3
Rivières du Réseau	4
Rivières mises en candidature	5
Rivières désignées	9
Études et plans	11
Surveillance des rivières désignées	15
Campagne d'information sur le RRPC	20

Papier recyclé

Publié avec l'autorisation du ministre de l'Environnement
© Ministre des Approvisionnements et Services Canada
N° de cat. R62-122/1990
ISBN 0-662-57762-0

Rapport du président

« La petite rivière n'offrait pas qu'une vue ravissante. Elle était un état d'âme, un moment de beauté. Un amalgame vivant de terre, de roches, d'eau et de ciel, de temps et d'air. Un mélange subtil de toutes les forces de la nature créant un moment de beauté, comme si une cloche magique au son moelleux avait sonné. Nous nous sommes assis, enivrés, pour percevoir de tous nos sens ses vibrations rapides et éphémères. »

Extrait de *Food for Thought*
de Gregory Clark

Pour l'ensemble des personnes associées au Réseau de rivières du patrimoine canadien, l'année qui vient de s'écouler a été fertile en émotions et en événements de toutes sortes. Ce rapport annuel souligne quelques-unes des réalisations du Réseau qui est devenu, en six ans seulement, le programme de conservation de rivières dont le développement est le plus rapide et le plus prometteur au monde.

L'année 1989-1990 a donné lieu à un certain nombre de précédents importants qui augmenteront certainement l'appui de la population et des collectivités pour la conservation des rivières et pour le RRPC. Ces précédents touchent l'approbation des mises en candidature des rivières Kazan et Thelon dans les Territoires du Nord-Ouest, et de la rivière Grand en Ontario.

En juin 1989, le maire du village inuit de Baker Lake dans les Territoires du Nord-Ouest a présenté la candidature des rivières Kazan et Thelon à la Commission des rivières du patrimoine canadien. Ces candidatures étaient les premières soumises par une localité en collaboration avec les autorités fédérale et territoriale. Elles étaient aussi les premières à être présentées à la Commission directement par le maire d'une municipalité. Les habitants de Baker Lake peuvent être fiers du niveau élevé de participation de leur localité, à l'appui de ces mises en candidature.

En janvier 1990, la rivière Grand en Ontario devenait la première rivière d'importance située dans une région densément peuplée du pays, à être mise en candidature. De plus, elle était la première rivière mise en candidature en raison de la richesse de son patrimoine humain et récréatif et aussi la première dont la candidature était principalement soutenue, non par le gouvernement fédéral ou d'une province, mais par une administration de conservation. Comme dans le cas des rivières Kazan et Thelon, la mise en candidature de la rivière Grand a suscité un appui substantiel de la part du public et particulièrement de la soixantaine de localités de la vallée de la rivière Grand.

Pendant la durée de mon mandat à titre de président, il m'a fait grand plaisir de constater que la réponse du public et l'appui qu'il accorde au RRPC sont exceptionnellement positifs, et je me réjouis de l'intérêt croissant de la population pour la conservation des rivières. Le Réseau de rivières du patrimoine canadien protège maintenant plus de 4 000 kilomètres de 18 rivières, dans l'ensemble du pays.

En terminant, j'invite tous les Canadiens à soutenir la préservation du splendide héritage que constitue nos rivières. Les particuliers ou les groupes qui désirent proposer la mise en candidature de rivières ou qui souhaitent formuler des suggestions concernant la gestion et l'exploitation des rivières désignées n'ont qu'à communiquer avec l'organisme fédéral, provincial ou territorial approprié dont le nom figure à la page iii de ce rapport.

Le président de la
Commission des rivières du patrimoine canadien,

Barry N. Diamond

La Commission

La Commissiqn des rivières du patrimoine canadien examine chaque mise en candidature de rivière selon les critères de sélection du Réseau et formule une recommandation de désignation au ministre fédéral de l'Environnement et au ministre de la province ou du territoire concerné.

La Commission comprend un représentant du Service canadien des parcs d'Environnement Canada, des Affaires indiennes et du Nord (MAIN) et de chacun des gouvernements provinciaux et territoriaux participants. Chaque commissaire, à l'exception du représentant du MAIN, a une voix. Le représentant du Service canadien des parcs exerce son droit de vote en consultation avec son collègue du MAIN, sur les questions relatives aux rivières situées dans les territoires.

Choisi par les commissaires, le président est élu aux voix pour un mandat correspondant à un exercice. Sa tâche est d'organiser et de présider les assemblées de la Commission, de diriger le fonctionnement du secrétariat et de sensibiliser la population au RRPC. En 1989–1990, le président était M. Barry Diamond, directeur, Division des parcs et du loisir, du ministère des Terres et Forêts de la Nouvelle-Écosse. Pour 1990–1991, la présidence est assurée par M. Don Hustins, directeur des parcs, au ministère de l'Environnement et des Terres de Terre-Neuve et du Labrador.

Commissaires en 1989–1990

Barry Diamond	—	Nouvelle-Écosse (Président)
Don Hustins	—	Terre-Neuve
Doug Murray	—	Île-du-Prince-Édouard
Guy Bussière	—	Québec
Norm Richards	—	Ontario
Gordon Prouse	—	Manitoba
Alan Appleby	—	Saskatchewan
Ian Robertson	—	Yukon
Alan Vaughan	—	Territoires du Nord-Ouest
Ian Rutherford	—	Environnement Canada
Claude Bugslag	—	Affaires indiennes et du Nord Canada

Secrétariat

Secrétaire	—	Michael Porter
Secrétaire adjoint	—	Don Gibson

Situation du RRPC (au 31 mars 1990)

Rivières désignées

Rivière	Province (parc)	Date de désignation	Longueur
Français	Ontario (p.p. de la rivière des Français)	Fév. 1986	110 km
Alsek	Yukon (réserve de p.n. Kluane)	Fév. 1986	90 km
Clearwater	Saskatchewan (p.p. de la rivière Clearwater)	Juin 1986	187 km
South-Nahanni	T.N.-O. (réserve de p.n. Nahanni)	Jan. 1987	300 km
Bloodvein	Manitoba (p.p. Atikaki)	Juin 1987	200 km
Mattawa	Ontario (p.p. de la rivière Mattawa et p.p. de Samuel de Champlain)	Jan. 1988	33 km
Athabasca	Alberta (p.n. Jasper)	Jan. 1989	168 km
Saskatchewan-Nord	Alberta (p.n. Banff)	Jan. 1989	49 km
Kicking Horse	Colombie-Britannique (p.n. Yoho)	Jan. 1989	67 km
		Total	1 204 km

Rivières mises en candidatures

Rivière	Province (parc)	Date prévue de désignation	Longueur
Ste-Croix	Nouveau-Brunswick	Jan. 1991	185 km
Seal	Manitoba	Jan. 1991	260 km
Jacques-Cartier	Québec (p.p. de la Jacques-Cartier)	Jan. 1991	128 km
Thelon	Territoires du Nord-Ouest	Juill. 1990	545 km
Kazan	Territoires du Nord-Ouest	Juill. 1990	615 km
Grand	Ontario	Jan. 1993	290 km
The Thirty Mile (fleuve Yukon)	Yukon	Jan. 1991	48 km
Missinaibi	Ontario (p.p. Missinaibi)	Jan. 1992	426 km
Bloodvein	Ontario (p.p. Woodland Caribou)	Jan. 1992	106 km
Route frontalière des Voyageurs	Ontario (p.p. LaVerendrye/ Quetico)	Jan. 1992	250 km
		Total	2 853 km

Nota

1. p.p. : parc provincial; p.n. : parc national.

2. La rivière Bloodvein a été mise en candidature en deux sections distinctes par le Manitoba et l'Ontario.

Rivières du Réseau

* *Rivières mises en nomination*

Note : En Alberta et en Colombie-Britannique, seules les rivières situées dans les parcs nationaux peuvent être désignées ou mise en candidature au RRPC.

Rivières mises en candidature

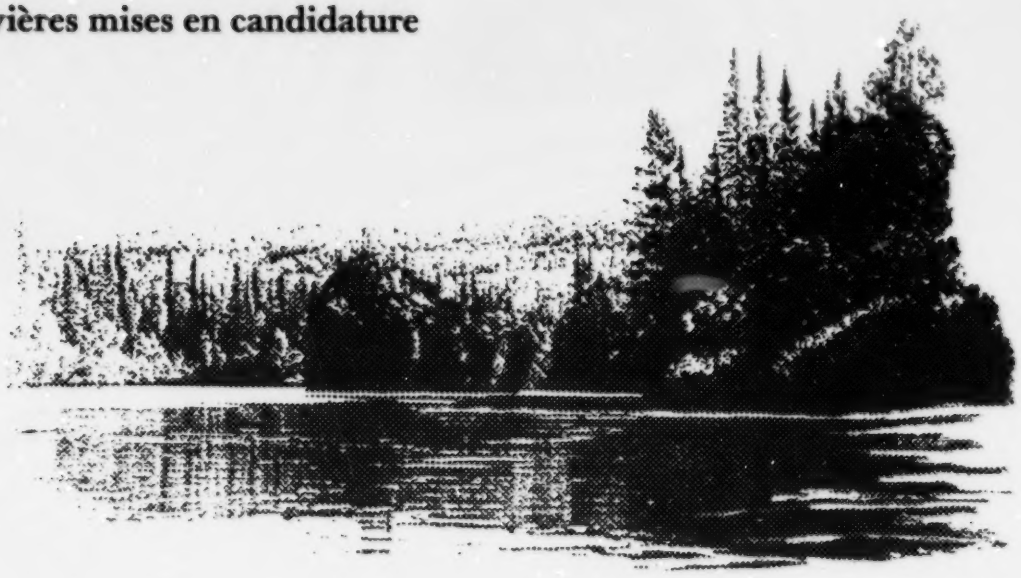

Pendant l'exercice de 1989–1990, trois rivières ont été mises en candidature : la Kazan, la Thelon et la Grand. Ces trois mises en candidature ont été acceptées par la Commission et par les ministres des gouvernements responsables. Cela a donc porté à 18 le nombre de rivières ou de sections de rivière mises en candidature à ce jour. La longueur du réseau a par la même occasion été augmentée de 1 450 km.

- En juin 1989, les rivières Thelon et Kazan, dans les Territoires du Nord-Ouest, ont été mises en candidature. Elles étaient les premières à être mises en candidature conjointement par l'administration des Territoires du Nord-Ouest et par le gouvernement fédéral. Comme la rivière Seal du Manitoba, autre rivière mise en candidature au RRPC, elles se jettent dans la baie d'Hudson.

- En janvier 1990, la rivière Grand, en Ontario, a été mise en candidature. C'était la sixième rivière de cette province à recevoir cet honneur, mais elle se distingue nettement des autres du fait qu'elle coule dans la région la plus densément peuplée du Canada. Il s'agit de la première rivière du patrimoine canadien à se jeter dans le lac Érié et elle joint au RRPC le groupe des rivières du bassin hydrographique des Grands Lacs et du Saint-Laurent, composé de la rivière des Français, de la route frontalière des Voyageurs et de la Jacques-Cartier.

Dans les autres provinces, le travail préalable à d'autres mises en candidature se poursuit. Des études menées avec l'aide financière du Service canadien des parcs, par l'intermédiaire du RRPC, sont décrites dans la section « Études et plans », ci-après.

Modalités de mise en candidature

Bien que la candidature de rivières ne puisse être présentée à la Commission que par les gouvernements participants, les particuliers ou les groupes sont invités à soumettre des propositions à cet effet aux organismes fédéraux, provinciaux ou territoriaux responsables des parcs.

Lorsque la mise en candidature d'une rivière est envisagée, le gouvernement responsable évalue cette dernière et décide s'il convient de l'inclure au réseau, selon sa valeur sur le plan historique, naturel ou récréatif.

Si la décision est favorable, le gouvernement soumet un document de mise en candidature à la Commission. Ce document contient tous les renseignements nécessaires pour évaluer si la rivière possède une valeur remarquable selon les critères de sélection des rivières du patrimoine canadien. La Commission examine la candidature à la lumière de ces critères et en recommande l'acceptation ou le rejet au ministre fédéral de l'Environnement et au ministre de l'organisme qui l'a soumise.

Rivière Thelon, Territoires du Nord-Ouest

La rivière Thelon est la plus grande des rivières des Territoires du Nord-Ouest à se jeter dans la baie d'Hudson. Le tronçon de cette rivière intégré au RRPC, d'une longueur d'à peu près 550 kilomètres (environ 60 p. 100 de sa longueur totale), s'étend entre le refuge de gibier Thelon et la localité de Baker Lake.

Situé dans des terres dénudées, le haut de la vallée de la Thelon présente un écosystème boréal luxuriant, tandis que sa partie inférieure traverse la toundra. La vallée assure la subsistance de plus de 2 000 boeufs musqués et, après la période de mise bas, de la harde de caribous de Beverly, composée de plus de 300 000 têtes. La vallée abrite aussi des carnivores—loups, carcajous, grizzlis, renards et lynx—à qui la relative absence de concurrence humaine permet de prospérer. Près des étangs et des lacs le long de la rivière, on peut voir des cygnes siffleurs. Quelques rares faucons pèlerins vivent aux endroits où la rivière longe des falaises.

La vallée est habitée par les Inuits et les Dénés depuis environ 8 000 ans. On trouve des lieux préhistoriques et nombre de campements anciens le long de la rivière, notamment entre le lac Baker et le lac Beverly, à la limite du refuge de gibier, là où la forêt boréale commence. Bien que la vie des Inuits de Baker Lake ait changé considérablement au cours des 30 dernières années, la rivière occupe encore une place importante dans leurs activités quotidiennes.

Pour le canoéiste et le pêcheur intrépides, la Thelon permet de vivre une inoubliable expérience dans la nature sauvage. Stimulante et belle, la rivière a ce qu'il faut pour intéresser le canoéiste habitué au milieu sauvage; elle se prête aussi aux visites guidées. Au pêcheur, la rivière offre une des plus belles pêches au Canada : des touladis et des ombles chevaliers énormes, ainsi que des ombres communs en abondance.

La rivière Thelon a été mise en candidature en raison de l'exceptionnelle valeur de son patrimoine naturel et humain et de ses possibilités extraordinaires sur le plan récréatif.

Rivière Kazan, Territoires du Nord-Ouest

La rivière Kazan est la deuxième rivière la plus longue parmi celles qui se jettent dans la baie d'Hudson, et 615 de ses 850 kilomètres font l'objet de la mise en candidature. La rivière prend sa source dans le nord du Manitoba et coule à peu près vers le nord. Comme la Thelon, elle déverse ses eaux dans le lac Baker.

La Kazan se distingue par le fait qu'elle est habitée par les Inuits Caribou, seul peuple à s'être adapté à longueur d'année à la vie des terres désolées de l'intérieur. Leur vie est axée sur la rivière Kazan, où ils chassent le caribou de la harde du lac Kaminuriak pendant sa migration annuelle. Aujourd'hui, les Inuits Caribou vivent à Baker Lake, d'où ils se rendent à la rivière Kazan, surtout durant l'été.

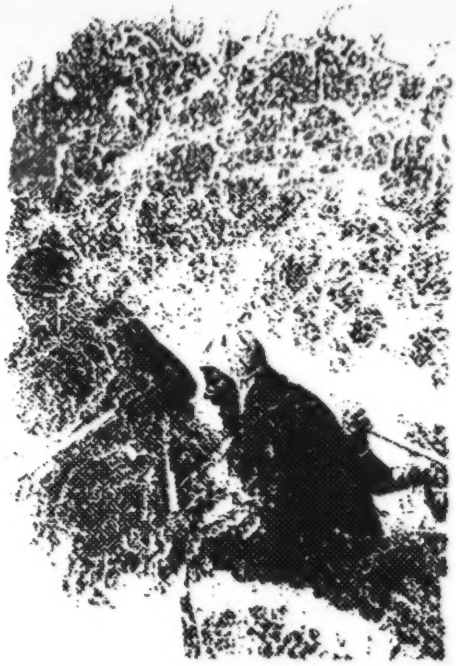

La rivière est aussi l'endroit où passait la ligne de partage des glaces du Keewatin au cours de la dernière ère glaciaire. Le Bouclier canadien, sur lequel la rivière coule, était envahi par une épaisse couche de glace et la région a été l'une des dernières à émerger après la retraite des glaciers. Libérée du poids des glaciers, elle est encore une des zones qui se soulèvent le plus rapidement au monde.

Pour le canoéiste d'expérience, la descente de la Kazan représente une aventure de quatre à six semaines. En cours de route, il pourra observer, outre le caribou, des populations de boeufs musqués, de grizzlis, de carcajous et de faucons pèlerins. Grâce aux excellents emplacements de camping situés le long de la rivière, et fréquentés par les chasseurs inuits pendant des siècles, les voyageurs pourront s'y rendre pêcher le touladi, l'ombre commun, le corégone et d'autres espèces trouvées en abondance.

Rivière Grand, Ontario

Coulant dans un paysage qui contraste de façon marquée avec le cadre sauvage des rivières Thelon et Kazan, la rivière Grand traverse ou frôle plusieurs villes importantes avant de se jeter dans l'une des plus grandes voies maritimes intérieures du monde. Sa section inférieure a été canalisée au milieu du XIXe siècle, mais la plupart de ses barrages et toutes ses écluses sont tombés en ruines. Ces barrages, ainsi que plusieurs autres plus modernes, construits en amont aux fins de régularisation des crues, empêchaient la rivière de satisfaire aux nouveaux critères d'intégrité naturelle du RRPC; aussi a-t-elle été mise en candidature pour sa valeur exceptionnelle sur le plan historique et récréatif.

Sa vallée fluviale constitue une mosaïque de groupes et d'héritages culturels divers, et plusieurs Canadiens célèbres sont étroitement associés à la rivière. La protection de nombreux sites historiques et archéologiques, qui témoignent de l'importance architecturale, industrielle et agricole de la rivière, sera facilitée par la mise en candidature de celle-ci.

Lorsque la rivière cessa d'être le coeur du développement urbain et industriel, les habitants des villes lui tournèrent le dos et permirent ainsi à une bonne partie de son patrimoine de rester intact. D'importantes zones le long de ses rives sont toujours boisées, par endroits par les seuls vestiges de la forêt carolinienne au Canada, ce qui attire un nombre croissant de visiteurs de la région et d'ailleurs qui viennent y pratiquer la navigation de plaisance et d'autres activités aquatiques.

Critères d'intégrité détaillés

En juin 1989, la Commission a adopté un ensemble de critères d'intégrité détaillés applicables aux ressources naturelles, historiques et récréatives des rivières mises en candidature. Ces critères, décrits ci-après, étoffent les critères d'intégrité généraux présentés à la section 4.3 du document intitulé Le Réseau des rivières du patrimoine canadien—Objectifs, principes et modalités de fonctionnement. Ils s'appliqueront en sus de tous les critères de sélection et d'intégrité et leur entrée en vigueur a été fixée à janvier 1990. Ils ne concernent cependant pas les rivières mises en candidature avant cette date.

Critères d'intégrité naturelle. En plus de satisfaire à au moins un critère de sélection lié au patrimoine naturel, la rivière doit présenter, pour être considérée comme élément de l'héritage naturel canadien, les critères d'intégrité naturelle suivants :

- Elle ne doit présenter aucune retenue artificielle.
- Tous les éléments clés et toutes les composantes de ses écosystèmes ne doivent pas être affectés par la présence de retenues situées à l'extérieur de la section mise en candidature.
- Les ressources naturelles qui motivent la mise en candidature ne doivent pas avoir été créées par des retenues.
- Les éléments du patrimoine naturel et des écosystèmes ne doivent pas avoir été altérés par des formes d'utilisation des terres par l'homme.
- L'eau de la rivière doit être non contaminée et son écosystème aquatique naturel intact.

Critères d'intégrité historique. En plus d'être *conforme à au moins un des critères de* sélection liés au patrimoine humain, la rivière, pour être considérée comme élément représentatif de l'héritage humain du Canada, doit satisfaire à tous les critères d'intégrité historique suivants :

- Dans chaque cas, il faut considérer l'état de préservation de la rivière quant à son apparence visuelle au cours de la période durant laquelle elle possédait une importance historique particulière :
  - son régime doit pour l'essentiel avoir la même apparence qu'à l'époque d'importance historique de la rivière; et
  - la plupart des artefacts qui constituent la raison de mise en candidature de la rivière ne doivent pas être altérés par les retenues et les formes d'utilisation des terres par l'homme.
- Les formes d'utilisation des terres situées dans les environs de la rivière ne doivent pas avoir d'incidence notable sur la valeur historique de celle-ci.
- La qualité biophysique de l'eau doit convenir aux loisirs sans contact.

Critères d'intégrité récréative. En plus d'être conforme aux deux critères de sélection relatifs à la valeur récréative, la rivière, pour être considérée une ressource importante sur le plan récréatif, doit offrir une eau d'une qualité suffisante pour les possibilités de loisirs qui motivent sa mise en candidature.

Rivières désignées

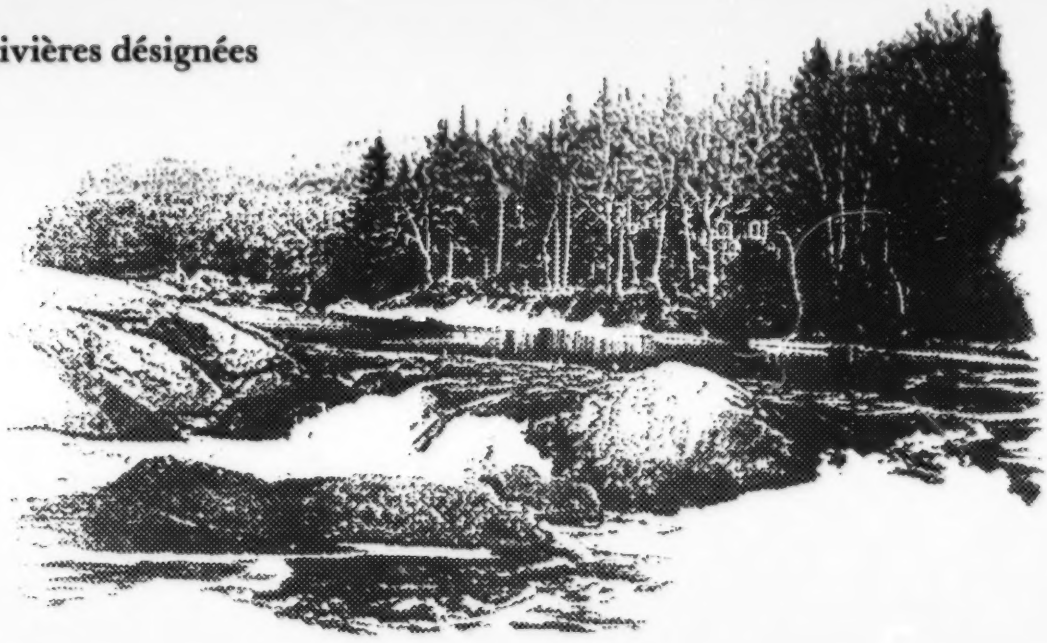

Aucune rivière n'a accédé au statut de rivière désignée du Réseau des rivières du patrimoine canadien en 1989–1990, mais d'énormes progrès ont été accomplis au chapitre des plans directeurs, ce qui permettra de désigner nombre des rivières mises en candidature dans les années antérieures.

- Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a mis sur pied, avec l'État du Maine, une commission internationale chargée d'établir un plan directeur pour la rivière Ste-Croix, située le long de leur frontière commune. Grâce, notamment, à l'énorme travail de planification préalable accompli depuis la mise en candidature de la rivière en 1985, la Commission devrait soumettre ce plan à l'approbation du premier ministre de la province et du gouverneur de l'État au milieu de 1990.

- Même avant que la mise en candidature des rivières Kazan et Thelon ait été acceptée, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest avait entrepris les travaux relatifs aux plans directeurs de ces deux rivières. Parce qu'ils prévoient des politiques visant à régir l'exploitation des rivières et la mise en application des programmes existants aux niveaux territorial et fédéral, ces plans permettront de préserver l'intégrité des rivières. Ils devraient être présentés à la Commission en juillet 1990.

- Le gouvernement du Manitoba a rédigé une ébauche de plan directeur pour la rivière Seal, mise en candidature en 1988. Il devrait être présenté à la Commission en janvier 1991.

- Le Québec a rédigé une ébauche de plan directeur pour la rivière Jacques-Cartier, mise en candidature en juin 1987. Bien que la partie supérieure de la rivière se trouve dans un parc provincial pour lequel il existe déjà un plan semblable, la partie inférieure traverse un amalgame de terres publiques et privées, d'exploitations agricoles et de villages. Le plan devrait être présenté à la Commission en janvier 1991.

- Le gouvernement du Yukon a lui aussi réalisé des progrès en 1989–1990 dans l'établissement du plan directeur de la section dite « The Thirty Mile » du fleuve Yukon, mise en candidature en 1988. En mars 1990, un expert-conseil travaillant sous l'autorité d'un comité de gestion représentant les intérêts fédéraux, territoriaux et autochtones a mis la touche finale à une ébauche de plan; ce document servira de base à des consultations du public qui auront lieu au cours de l'été.

- Le gouvernement de l'Ontario a terminé une ébauche de plan de zonage et d'options de politique pour la rivière Missinaibi, mise en candidature en 1985; le document servira de base à des consultations du public qui auront lieu au cours de l'été. La version définitive du plan directeur devrait être achevée à la fin de 1991.

Processus de désignation

Pour qu'une rivière soit désignée, le commissaire qui représente le gouvernement responsable de la rivière proposée doit soumettre un plan directeur à la Commission. Ce plan énonce les politiques et les pratiques à suivre par les organismes d'administration appropriés, pour que la mise en valeur, la gestion et l'exploitation de la rivière soient conformes aux objectifs du RRPC.

En juin 1989, la Commission des rivières du patrimoine canadien a adopté un ensemble de Lignes directrices relatives aux plans directeurs qui décrivent les éléments de base d'un plan directeur d'une rivière du patrimoine canadien. Elles étoffent et précisent la section 5 du document intitulé : Le Réseau de rivières du patrimoine canadien—Objectifs, principes et modalités de fonctionnement, et traitent spécifiquement des exigences que doivent respecter les plans directeurs des rivières qui traversent des terres privées et coulent à l'extérieur des limites de parcs.

Une fois le plan soumis à la Commission et après que les membres de cette dernière jugent qu'il soit conforme aux directives appropriées du Réseau, le président avise le ministre fédéral de l'Environnement et le ministre de l'organisme responsable de la mise en candidature que les exigences relatives à la désignation sont satisfaites. Ces ministres peuvent alors procéder à la désignation officielle de la rivière. L'inauguration d'une plaque commémorative a lieu par la suite à un endroit significatif de la rivière.

Études et plans

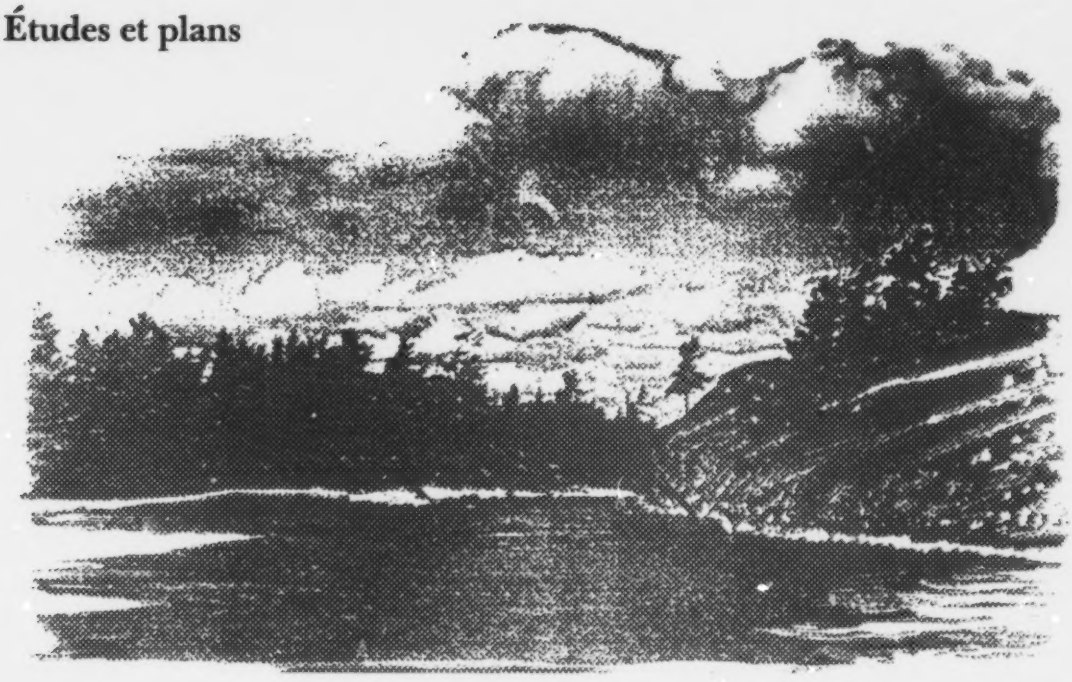

Par l'intermédiaire du RRPC, le Service canadien des parcs accorde aux gouvernements participants une assistance financière et technique pour la réalisation d'études et de plans relatifs aux rivières. L'aide financière est accordée à des projets de partage de coût, conformément aux Lignes directrices relatives aux subventions versées pour la réalisation d'études, et elle est administrée par la Direction du réseau des parcs nationaux du Service canadien des parcs. L'assistance technique est assurée par des membres du personnel de cette Direction.

Études de réseaux

Il s'agit d'études comparatives de rivières dans une province ou un territoire. Leur objectif est de déterminer les rivières qui feront l'objet d'une étude plus approfondie quant à la possibilité de les intégrer au RRPC. Elles comprennent une évaluation générale des ressources de chaque rivière d'après les critères de sélection du RRPC. Leur rôle est primordial puisqu'elles permettent aux gouvernements d'établir des priorités et de planifier à long terme les études et les mises en candidature de rivières.

L'aide financière accordée par l'intermédiaire du RRPC pour la réalisation de ces études varie selon des critères établis en fonction de la taille et de la population de chaque province et territoire. En 1989–1990, des fonds ont été affectés à l'élaboration d'une étude de réseaux, au Nouveau-Brunswick.

Étude de planification du réseau de rivières, Nouveau-Brunswick

Une étude de réseaux des rivières du Nouveau-Brunswick a été entreprise en février 1989. Elle comprenait une évaluation des ressources patrimoniales et récréatives de 24 rivières ainsi que des contraintes et possibilités liées à leur gestion dans le cadre du RRPC. L'ébauche finale de l'étude a été achevée en mars 1990 et les résultats sont actuellement examinés par les autorités du Nouveau-Brunswick.

Le coût total de l'étude a été d'environ 63 000 $; de ce montant, le RRPC a accordé 26 210 $ au cours des deux exercices financiers pendant lesquels l'étude a eu lieu.

Études de base

Les études de base servent à recueillir des renseignements détaillés sur le patrimoine naturel et humain et sur les possibilités récréatives d'une zone d'étude située le long d'une rivière ou d'un tronçon de rivière. Ces renseignements font ensuite l'objet d'une analyse pour déterminer si la rivière satisfait aux critères de sélection et d'intégrité du RRPC. De plus, il arrive souvent que l'on recueille des renseignements sur les conséquences d'une gestion de la rivière conformément aux objectifs du RRPC. Si l'étude de base permet de conclure que la valeur patrimoniale et les résultats d'une gestion modifiée de la rivière justifient sa mise en candidature, le gouvernement responsable peut, à sa discrétion, établir un document à cet effet, puis le présenter à la Commission.

En 1989–1990, une étude de base a été entreprise; elle portait sur la rivière Main, à Terre-Neuve.

Étude de base de la rivière Main

Une étude de base sur la possibilité de mise en candidature de la rivière Main, située dans la péninsule nord de Terre-Neuve, a été entreprise en août 1989. Un rapport provisoire achevé en novembre préconisait la mise en candidature de la rivière à cause de sa valeur sur le plan naturel et récréatif. Bien que la zone étudiée semble présenter un énorme potentiel quant à la découverte de sites historiques et préhistoriques importants, y compris un lieu où auraient peut-être séjourné les Vikings à l'embouchure de la rivière, on en savait trop peu à ce chapitre pour qu'il soit possible de formuler une recommandation de mise en candidature basée sur les ressources liées au patrimoine humain. Dans le cadre de cette étude, le RRPC a fourni à Terre-Neuve des conseils d'ordre technique ainsi qu'une aide financière de 20 000 $.

Études de possibilité de gestion

Il arrive parfois qu'un gouvernement ait besoin, en plus d'une étude de base de la rivière, d'une analyse détaillée sur la possibilité de la gestion de cette dernière après sa mise en candidature. Une telle analyse peut comprendre une évaluation de l'assistance qu'il serait possible d'obtenir localement de la part de particuliers ou d'organismes privés et publics, ainsi qu'une étude poussée des documents législatifs appropriés.

En 1989–1990, la Nouvelle-Écosse a entrepris un examen de la possibilité de la gestion de la rivière Margaree, à l'aide de fonds alloués pour une étude de base de la rivière.

Étude sur la possibilité de la gestion de la rivière Margaree

En octobre 1989, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le Service canadien des parcs ont signé un protocole d'entente concernant une étude de 17 000 $ visant à déterminer l'étendue du soutien local et provincial dont bénéficierait l'intégration de la rivière Margaree au RRPC et la possibilité de sa gestion dans un tel cadre. La contribution de la province comprenait la gestion du projet, la prise en charge d'honoraires professionnels et le soutien technique, tandis que le RRPC s'engageait à fournir des conseils techniques et à s'acquitter d'honoraires professionnels. Un spécialiste a été embauché en novembre pour élaborer une stratégie de consultation du public et pour coordonner et effectuer des consultations en février et en mars 1990. Les résultats de ce travail font actuellement l'objet de discussions avec le comité consultatif public sur la rivière Margaree, mis sur pied pour conseiller le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et se prononcer sur l'opportunité de la mise en candidature. Le comité devrait faire connaître ses recommandations en juin 1990.

Plans directeurs

La désignation d'une rivière au sein du RRPC n'est envisagée qu'après soumission d'un plan directeur à la Commission des rivières du patrimoine canadien. Dans ce but, le Service canadien des parcs verse, par l'intermédiaire du RRPC, un montant pouvant atteindre 45 000 $ aux fins de préparation des plans directeurs. Bien que le « contenu particulier » soit la prérogative des gouvernements responsables et que la Commission n'ait pas le pouvoir de refuser un plan directeur, cette dernière est d'avis qu'il doit exister une définition commune de ce qui constitue un tel plan. Comme il est mentionné plus haut, la Commission a adopté, en 1989, des lignes directrices qui prescrivent les éléments de base d'un plan directeur. Ainsi, pour que la rivière soit officiellement désignée, le plan présenté par un gouvernement doit être jugé conforme aux lignes directrices appropriées par la Commission.

En 1989–1990, les travaux d'élaboration de plans directeurs pour la plupart des rivières mises en candidature se sont poursuivis. Le RRPC a accordé une aide financière et technique aux travaux de planification relatifs à trois de ces rivières : la Grand, la Jacques-Cartier et la Seal. De l'assistance technique en matière de planification de gestion a été accordée dans le cas du fleuve Yukon et des rivières Kazan et Thelon.

Plan directeur de la rivière Grand

Pendant la rédaction du document de mise en candidature de la rivière Grand, on procédait à l'élaboration d'une ébauche de plan directeur. Ce document était le premier à prendre en ligne de compte les nouveaux critères d'intégrité du RRPC et le plan directeur sera l'un des premiers à devoir se conformer aux nouvelles Lignes directrices relatives aux plans directeurs. Mais la rivière se trouve dans un contexte juridictionnel très complexe. Aussi le comité directeur intergouvernemental, composé de représentants du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, de l'Administration de la conservation de la rivière Grand et du Service canadien des parcs, a-t-il été obligé de faire face à nombre de nouveaux problèmes de planification.

L'ébauche de plan directeur a servi de fondement aux consultations préliminaires du public dans le bassin hydrographique de la rivière Grand, mais elle a été jugée inadéquate comme base d'un plan destiné à être présenté à la Commission. Les consultations avec les administrations provinciale et municipales au sujet de la gestion future de l'exceptionnelle richesse de la rivière sur le plan récréatif et du patrimoine humain se poursuivront en 1990. Le plan définitif devrait être achevé en janvier 1991.

En 1989, le RRPC a accordé à l'Ontario une aide financière de 37 480 $ pour des travaux de planification de gestion exécutés par l'expert-conseil. Une assistance technique considérable a également été accordée par l'intermédiaire du comité directeur.

Plan directeur de la rivière Jacques-Cartier

En 1989, le personnel technique et professionnel du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec a rédigé une ébauche de plan directeur pour la rivière Jacques-Cartier, mise en candidature en 1987. Le RRPC a en outre accordé une aide financière de 17 300 $ au soutien technique, soit pour des travaux de levés aériens, de cartographie et de production de rapports. Le plan devrait être déposé devant la Commission en janvier 1990.

Plan directeur de la rivière Seal

En 1989, le gouvernement du Manitoba a élaboré deux bulletins d'information sur la gestion future de la rivière Seal dans le cadre du RRPC. Le premier a circulé durant l'été 1989 et le deuxième, durant l'hiver. Ils devaient servir de base de consultation des particuliers et des organismes concernés, au niveau local. Le ministère des Ressources naturelles a tenu des audiences publiques à l'été et à l'automne 1989 dans les localités d'Arviat, de Tadoule Lake et de Churchill.

Un document intitulé « Toward a Management Plan for the Seal River » a été rédigé en novembre 1989, suite aux consultations publiques, et a été présenté au cabinet provincial au printemps. Le plan directeur définitif devrait être approuvé à temps pour être déposé devant la Commission en janvier 1991.

En deux ans, le RRPC a versé une somme totale de 42 350 $ aux fins d'élaboration de ce plan directeur, dont 13 050 $ en 1989–1990.

Plan directeur de la section dite « The Thirty Mile » du fleuve Yukon

En 1989–1990, un expert-conseil dont les services étaient payés par une subvention au développement économique versée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord a prodigué des conseils techniques quant à la troisième phase de la préparation d'un plan directeur pour la section dite « The Thirty Mile » du fleuve Yukon. Le plan était établi sous la surveillance du ministère des Affaires indiennes et du Nord, du ministère des Ressources renouvelables du territoire, du Conseil Ta'an Kwach'an et du Conseil des Indiens du Yukon.

La troisième phase comprenait les éléments suivants :

- la publication d'un journal de format tabloïd présentant les options de gestion et invitant le public à participer au processus de planification;
- une ébauche de plan directeur;
- l'établissement d'un calendrier de consultation du public prévoyant ateliers et rencontres dans tout le Yukon, au cours d'avril 1990.

Le plan devrait être présenté au Cabinet du Yukon à l'été 1990 et être approuvé à temps pour être soumis à la Commission en janvier 1991.

Surveillance des rivières désignées

Les gouvernements qui gèrent les rivières désignées sont tenus de surveiller leur état et d'en faire rapport chaque année à la Commission. C'est ce que précise le document : Le Réseau de rivières du patrimoine canadien—Objectifs, principes et modalités de fonctionnement (annexe I); quant aux stipulations associées, elles sont énoncées en détail dans les Modalités de surveillance des rivières du patrimoine canadien adoptées par la Commission en janvier 1989.

Aux fins de surveillance, le gouvernement responsable doit fournir pour chaque rivière désignée une liste d'éléments à surveiller. Dans le cas des ressources patrimoniales et récréatives, ces éléments sont d'habitude mentionnés dans le document de mise en candidature. De plus, au moment de la désignation, les gouvernements concernés sont invités à fournir une liste de paramètres de qualité de l'eau qui seront contrôlés annuellement et périodiquement. Ils doivent également fournir un rapport de l'état initial de toutes les ressources à surveiller.

L'observation de ces lignes directrices contribuera à la protection des ressources patrimoniales et récréatives des rivières désignées. Elle permettra aussi de proclamer que toutes les rivières du patrimoine sont traitées avec l'égard que leur vaut leur statut.

Voici un résumé des rapports d'activités relatifs à chaque rivière désignée en 1989–1990.

Rivière Mattawa, Ontario

La ville de North Bay puise son eau potable dans le lac Trout, aux sources de la rivière Mattawa. De concert avec le ministère de l'Environnement de la province, cette municipalité examine les effets des fosses septiques des résidences riveraines sur la qualité de l'eau du lac Trout. Les résultats de cette étude n'ont pas encore été divulgués. Cela dit, plusieurs organismes, dont l'Administration de la conservation de la rivière Mattawa, préparent en ce moment un plan global relatif au lac Trout.

Le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario a pris des mesures pour obtenir de l'Administration chargée de la conservation de la rivière Mattawa une participation plus étroite à la gestion future des ressources patrimoniales de la rivière, en particulier de celles situées à l'extérieur des parcs provinciaux. L'Administration participe à un projet de conservation des terres humides au pont Mattawa et a mis au point une visite à thème historique des zones éloignées de la rivière. De plus, il se pourrait que le ministère des Richesses naturelles lui transfère la responsabilité des barrages d'augmentation du débit.

Pendant l'été 1989, une équipe de deux personnes embauchées par le ministère des Richesses naturelles a travaillé directement à l'amélioration de la rivière, en ramassant les ordures et en s'efforçant de sensibiliser le public à la prévention et à l'enlèvement des déchets en milieu sauvage. L'équipe a également aménagé des installations sanitaires et procédé à la réfection des portages et des terrains de camping à de nombreux endroits.

Rivière des Français, Ontario

En avril 1989, le Parc provincial de la rivière des Français, dans lequel se trouve la section désignée de la rivière du même nom, est officiellement devenu parc aquatique provincial. Cette rivière est donc régie par la politique relative aux parcs provinciaux de l'Ontario et par le plan directeur du parc.

En 1989, une équipe de quatre personnes financée grâce à un projet de la Brigade des jeunes environnementalistes a passé l'été à nettoyer les emplacements de camping et les dépotoirs, à surveiller l'utilisation des ressources de la rivière, à sensibiliser le public à l'enlèvement des déchets en milieu sauvage et à distribuer une carte géographique sur la pêche et le tourisme. Une carte destinée aux plaisanciers a été préparée, mais les fonds nécessaires à son impression n'ont pas encore été débloqués.

Plusieurs activités poursuivies à l'extérieur du parc pourraient avoir une incidence sur les ressources patrimoniales et récréatives de la rivière :

- le projet de vente des barrages de la rivière des Français par le ministère fédéral des Travaux publics est toujours en suspens; certaines questions connexes relatives à l'hydro-électricité ne sont toujours pas résolues, bien que la politique relative aux parcs provinciaux interdise l'aménagement d'installations d'hydro-électricité dans les limites des parcs;

- une revendication officielle devrait être prochainement formulée dans le cadre des revendications foncières des premières nations de Dokis; elle pourrait avoir une incidence sur l'emplacement des limites du parc et sur la propriété d'une partie du fond de la rivière;

- la phase 4 de l'étude de faisabilité de la voie navigable des Voyageurs a été achevée en automne 1989. On y propose la construction d'un canal de 1,8 m de profondeur, passant par le canal Bad River, entre le lac Nipissing et la baie Georgienne. Il pourrait recevoir des bateaux d'une longueur maximale de 12,2 m. D'autres moyens sont proposés pour éviter les rapides, mais aucun ne serait rentable pour le moment. Il existe des possibilités à long terme pour des changements en matière d'exploitation de la rivière et, par conséquent, de qualité de l'eau;

- une étude de faisabilité concernant la voie navigable des Voyageurs est toujours en suspens; elle devrait préconiser la construction d'écluses pour permettre l'accès à des bateaux de plus grande taille, avec tout ce que cela suppose de modifications des habitudes d'utilisation et d'incidences sur la qualité de l'eau;

- le comité mixte de gestion de la rivière des Français, composé d'habitants de la région et de représentants de groupes d'intérêt locaux, a été créé en 1989; il participera à la mise en oeuvre du plan directeur du parc.

Rivière Bloodvein, Manitoba

En 1989–1990, des lignes directrices provisoires sur la gestion du parc provincial Atikaki, traversé par la rivière Bloodvein, ont été rédigées et mises en circulation. Des énoncés concernant certaines lignes directrices clés sont l'objet d'un examen, effectué de concert avec des exploitants de commerces privés dont les entreprises sont situées dans le parc. D'autres consultations du public, dont des examens dans les collectivités, sont envisagées.

Des lignes directrices complètes sur la gestion des ressources pour l'ensemble du parc ont également été rédigées en 1989–1990, mais elles n'ont pas encore reçu l'assentiment du gouvernement du Manitoba. Quoi qu'il en soit, plusieurs organismes du gouvernement provincial ont adopté, officieusement, les principes véhiculés par certaines des lignes directrices en question. Si elles sont acceptées, elles permettront de mieux contrôler et protéger les ressources patrimoniales de la rivière Bloodvein.

L'étude sur le caribou des bois, mentionnée dans le rapport annuel de l'an passé, a progressé comme prévu. Une liste préliminaire de paramètres de qualité de l'eau, qui seront surveillés par la province de concert avec le ministère provincial de l'Environnement, a été déposée devant la Commission des rivières du patrimoine canadien à sa réunion de janvier 1990.

Hydro Manitoba a entrepris les travaux de planification d'un corridor pour le passage d'une ligne d'hydro-électricité parallèle à la rive est du lac Winnipeg et qui traverserait la rivière à 50 kilomètres au moins à l'intérieur des terres, où le parcours a été choisi en fonction des problèmes que posent les rigueurs de l'hiver, le soulèvement attribuable au gel et les dommages susceptibles d'être causés par les conditions météorologiques le long des rives du lac. La société manitobaine des parcs est représentée au sein du comité consultatif technique responsable du projet et elle cherchera à repérer et à faire accepter le lieu de franchissement le moins fragile possible; elle fera pression, si possible, sur l'Hydro pour qu'elle choisisse le même corridor que celui du projet de route en gravier le long de la rive est du lac.

Rivière Clearwater, Saskatchewan

En 1989, deux sociétés ont reçu des permis d'exploitation d'installations récréatives le long du corridor de la rivière Clearwater :

- la *Clearwater River Hiking Tour* s'est vu délivrer un permis l'autorisant à organiser un nombre précis d'excursions à pied et de visites d'orientation dans la vallée;
- la *Clearwater Rafting* a été autorisée à organiser un certain nombre de descentes en eau vive, comme par les années passées.

Aucun de ces permis ne devrait avoir d'incidence importante sur la végétation ou sur les activités récréatives de visiteurs qui n'ont pas recours aux services des entreprises en question.

La tour d'observation qui se trouvait à l'extrémité ouest du corridor de la rivière, sur la frontière avec l'Alberta, a été déménagée au lac Tocker en 1989–1990. Cela permettra de mieux protéger la vallée de la rivière contre le feu et, comme on ne peut voir la tour ni de la rivière, ni de la route conduisant à Warner Rapids, elle aura une incidence minimale sur la qualité des loisirs en milieu sauvage dans la région.

Rivière Athabasca, Alberta

En 1989–1990, une nouvelle ligne téléphonique a été installée le long de la route 16, qui suit le bas de la rivière Athabasca dans le parc national Jasper. La ligne croise le lit de la rivière en un point et les dunes de sable du lac Jasper. L'incidence sur le milieu a été limitée au minimum grâce à des mesures prises suite à une évaluation des impacts environnementaux. Les stations ont été mises hors vue et la ligne a été enterrée par endroits.

L'*Alberta Power Corporation* prévoit également installer une ligne de transmission à haute tension près de la rivière, mais elle devrait suivre la ligne de chemin de fer. Les plans feront l'objet d'un examen dans le cadre du processus fédéral d'examen des évaluations environnementales. Si l'autorisation d'aller de l'avant est accordée, la ligne sera installée de manière à limiter au minimum les effets néfastes sur l'environnement de la rivière.

La plus vaste des constructions en rondins « Moberley » construites par Ewan Moberley, colon de la fin du siècle dernier, a malheureusement été incendiée par des campeurs négligents à l'été 1989. Il s'agit d'une perte importante sur le plan historique. Cependant, cette ressource n'était associée à aucun des thèmes pour lesquels la rivière a été mise en candidature.

Une nouvelle concession de location de répliques de canoës des Voyageurs a été accordée en 1989 et entreprendra ses activités à l'été 1990. Un guide de la rivière a, par ailleurs, été préparé pour l'été 1990.

Rivière Saskatchewan-Nord, Alberta

En 1989–1990, le plan de gestion du milieu sauvage du parc national Banff, où se trouve la section désignée de la Saskatchewan-Nord, a été révisé pour correspondre avec le plan directeur du parc, récemment approuvé. En conséquence, le refuge dans le pré Niverville, près du glacier Freshfield, dans la région de la rivière Howse, a été enlevé et tout le bassin de drainage de la Howse a été fermé à la circulation des véhicules et a été rezoné comme « terre en friche ». Un chemin de défense contre l'incendie du bassin de drainage Alexander-Castleguard a été fermé à la circulation automobile et le pont qui enjambe la rivière a été rétréci pour ne permettre que la circulation à pied. Le plan de gestion révisé du milieu sauvage sera publié au début de 1990. Ces mesures permettront d'accroître la qualité du séjour des visiteurs de milieu sauvage dans cette partie de la rivière.

Une pluie importante a causé des éboulis et des glissements de terrain du mont Wilson dans la rivière. Des échantillons prélevés dans le cadre de la surveillance régulière de la qualité de l'eau n'ont révélé aucune contamination bactérienne ou toxique.

Rivière Kicking Horse, Colombie-Britannique

En 1989–1990, le parc national Yoho, où se trouve la section désignée de la rivière, a élaboré une ébauche de plan de gestion pour les activités des visiteurs. Il y est proposé de relier une nouvelle aire d'utilisation diurne au marais Leanchoil et à la chute Wapte par un sentier et un pont suspendu.

Une grande quantité de béton de rebut et d'autres matériaux provenant des travaux relatifs à un ponceau du CP a été enlevée du cours de la rivière, près du village de Field. Cette mesure améliorera le débit naturel de la rivière et son apparence, pour le plaisir des canoéistes. De plus, un voyagiste offrait des excursions en canoë d'antan entre la rivière Amiskwi et le ruisseau Finn.

Le Service des forêts de la Colombie-Britannique a suspendu les travaux d'élaboration d'un projet de corridor récréatif pour le tronçon aval de la rivière, à l'extérieur du parc national.

Rivière Alsek, Yukon

Des changements au zonage sont proposés dans le nouveau plan directeur de la réserve de parc national Kluane, approuvé au printemps 1990. Ce document :

- étendra l'aire d'habitat protégé du grizzli;
- permettra la réalisation d'une étude des problèmes techniques, économiques et naturels liés à la possibilité d'autoriser des excursions en bateau à propulsion hydraulique jusqu'au front du glacier Lowell;
- autorisera l'atterrissage d'aéronefs au glacier Lowell.

Le premier essai avec bateau à propulsion hydraulique a été effectué en septembre 1989 et il est possible d'affirmer en conclusion préliminaire que le projet est techniquement réalisable à marée haute. Le respect des critères d'intégrité auparavant assuré par l'accès hautement restreint au corridor sera jusqu'à un certain point compromis, bien que l'interdiction d'accéder à la rive sera probablement maintenue.

L'accès par aéronef est considéré indispensable si l'on veut que les kayakistes et les amateurs de descente en eau vive puissent s'adonner à leur activité favorite sur la rivière, car le courant interdit virtuellement la remontée de la rivière à toute embarcation non motorisée.

Un couple de cygnes trompettes a niché sur les terres humides de la rivière Dezadeash l'été dernier. C'est le premier cas de nidification de cette espèce enregistré dans la région depuis l'établissement de la réserve de parc national Kluane, et il accroît considérablement l'importance patrimoniale des terres humides de la Dezadeash.

En 1989, le *U.S. National Parks Service*, le parc national et la réserve de Glacier Bay ont approuvé le premier plan directeur de leur partie de la rivière. Ce plan restreint le passage des excursions commerciales dans le parc et invite les gouvernements du Canada, de la Colombie-Britannique et du Yukon à bien coordonner les mesures liées à la désignation, afin de préserver la rivière comme lieu de pratique de loisirs en milieu sauvage.

Un projet de mine de cuivre à ciel ouvert à Windy Craggy, en Colombie-Britannique, près de la rivière Tatshenshini, tributaire de l'Alsek, a progressé passablement en 1989–1990. La seule incidence du projet sur l'Alsek à ce jour a été d'accroître, chez les amateurs de descente en eau vive, l'intérêt pour la partie supérieure de l'Alsek comme solution de remplacement de la Tatshenshini, si une voie d'accès à la mine est construite dans la vallée de la Tatshenshini.

Rivière South-Nahanni, Territoires du Nord-Ouest

Au cours de l'hiver 1989–1990, un plan de gestion des activités des visiteurs a été préparé pour la réserve de parc national Nahanni. Le plan vise à faire profiter l'usager au maximum de sa visite tout en protégeant le milieu sauvage de la rivière. Il contient aussi des recommandations quant aux renseignements à fournir aux visiteurs pour planifier leurs excursions. Le document devrait être prêt à l'automne 1990.

Le Service canadien des parcs et la Direction générale des eaux intérieures d'Environnement Canada ont achevé l'étape de la collecte de données pour un programme de surveillance de la qualité de l'eau de la South-Nahanni. Les résultats seront analysés en 1990 et permettront d'établir des objectifs liés à surveillance future de l'incidence possible des activités minières sur la qualité de l'eau des sources des rivières South-Nahanni et Flat.

À Virginia Falls, la première étape d'un programme de réfection a été achevé en 1989–1990. Parmi les améliorations apportées, mentionnons la réfection du terrain de camping, la construction d'une promenade, le remplacement de la piste d'atterrissage d'hélicoptère et la construction d'une installation d'atterrissage d'avion et d'accostage de canoë. Ces mesures réduiront à long terme les incidences environnementales néfastes en contribuant à contrôler toutes les formes d'utilisation des terres dans cette région fragile

Campagne d'information sur le RRPC

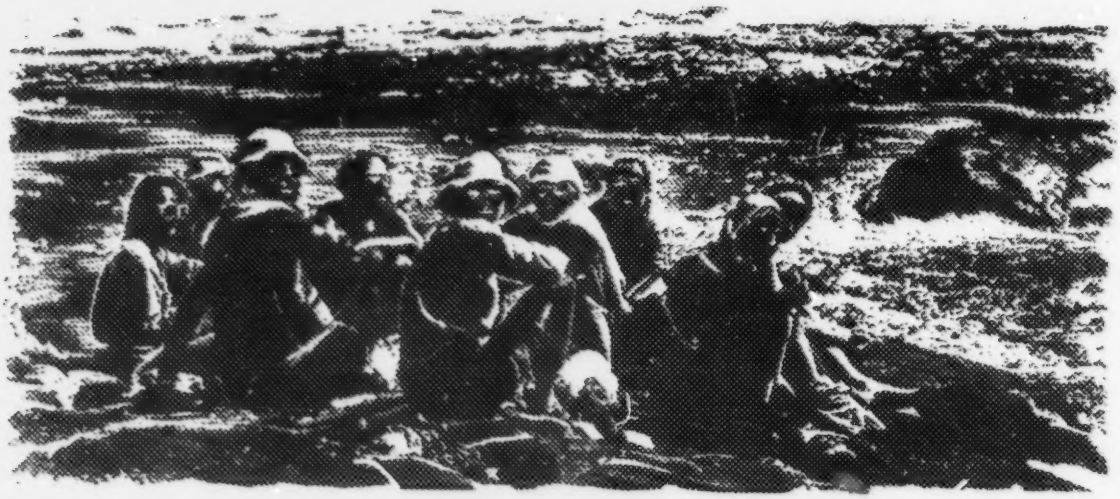

Au cours de 1988–1989, la Commission des rivières du patrimoine canadien a renforcé, particulièrement dans les collectivités, son engagement en matière d'éducation du public et d'interprétation reliées aux rivières du patrimoine.

Les activités énumérées ci-dessous constituent les points saillants de la campagne d'information de 1988–1989.

Calendrier 1990 des rivières du patrimoine

Plus de 10 000 exemplaires du calendrier 1990 des rivières du patrimoine ont été distribués à travers le pays afin de sensibiliser le public à l'existence du RRPC et à l'importance de préserver nos rivières. Ce calendrier a suscité une réponse extrêmement favorable du public.

Le calendrier présentait 12 rivières mises en candidature au Réseau de rivières du patrimoine canadien. La plupart de ses photographies ont été choisies parmi celles soumises au concours national de photographies des rivières du patrimoine, organisé en 1987 par la Commission des rivières du patrimoine canadien et Nature Canada.

Le calendrier a été diffusé avec l'assistance de Nature Canada, de l'Association canadienne du canotage récréatif, du Conseil des loisirs de plein air de la Colombie-Britannique et de l'*Alberta Wilderness Association*.

Cérémonies

Les cérémonies d'inauguration de plaques pour commémorer la désignation de rivières au Réseau constituent l'un des importants volets du programme de communications du RRPC. En particulier dans les localités, ces cérémonies sensibilisent le public à la désignation des rivières et augmentent le soutien à la protection de nos rivières.

Au cours de l'été 1989, deux cérémonies du RRPC ont eu lieu dans des parcs nationaux de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Le 1er juillet se tenait la cérémonie d'inauguration de la plaque de la rivière Kicking Horse, dans le parc national Yoho. Plus de 250 personnes ont assisté à cet événement dont Mme Louise Feltham, députée de la circonscription de *Wild Rose*, qui a inauguré la plaque.

Le 2 septembre, une cérémonie semblable se tenait à Banff pour l'inauguration de la plaque de la rivière Saskatchewan-Nord. Messieurs Scott Thorkelson, député d'Edmonton-Strathcona et Don Cline, sous-ministre adjoint des Loisirs et Parcs de l'Alberta ont inauguré la plaque.

Au début de 1990, on a commencé à préparer les cérémonies pour la rivière Athabasca dans le parc national Jasper et pour les rivières Kazan et Thelon dans les Territoires du Nord-Ouest. Ces cérémonies devraient avoir lieu au cours de l'automne 1990.

Conférences

Un certain nombre de conférences tenues au cours de l'année portaient sur les rivières du patrimoine et sur la conservation de l'eau. Elles ont aidé à sensibiliser le public et à accroître l'appui au programme des rivières du patrimoine. Des présentations concernant le RRPC ont été faites dans le cadre des événements énumérés ci-dessous :

Flowing to the Future: Alberta Rivers Conference Université de Calgary	mai 1989
Assemblée annuelle de l'Association canadienne des géographes Chicoutimi (Québec)	mai 1989
Splash '89 *Interpretation Canada Conference* St-John's (Terre-Neuve)	septembre 1989
Riverfest II Vancouver (Colombie-Britannique)	septembre 1989

Par des exposés, des discussions de groupe et des ateliers, ces conférences traitaient des enjeux environnementaux, économiques, récréatifs et culturels associés aux rivières. La grande participation des collectivités et des citoyens à toutes les conférences a facilité un dialogue constructif entre les personnes et les organisations intéressées aux rivières canadiennes.

Pendant les conférences *Flowing to the Future* et *Riverfest*, on a adopté à l'unanimité des résolutions voulant que l'Alberta et la Colombie-Britannique se joignent au RRPC. À l'heure actuelle, le gouvernement de l'Alberta entreprend une évaluation officielle de l'incidence de son adhésion possible au RRPC. En Colombie-Britannique, le ministre des parcs surveille de près les progrès du Réseau. La Commission des rivières du patrimoine canadien se réjouit de l'intérêt que l'Alberta et la Colombie-Britannique continuent de manifester envers le programme.

Exposition itinérante et présentations

En 1989, l'exposition du RRPC a été présentée dans les provinces de l'Ouest et les Territoires du Nord-Ouest, à la conférence *Flowing to the Future*, au parc national Yoho, au *Kamloops Museum and Archives* et au *Prince of Wales Heritage Centre* à Yellowknife.

Le RRPC a également été mis en vedette dans des présentations du Service canadien des parcs et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, à la conférence internationale et foire commerciale Globe 90 tenue à Vancouver en mars 1990. On estime que plus de 15 000 personnes ont vu l'exposition au cours de cette conférence.

Au cours de l'année, des publications et des renseignements concernant le RRPC ont été présentés dans le cadre des activités suivantes :

Sport and Leisure Show Île du Cap-Breton Sydney (Nouvelle-Écosse)	avril 1989
Festival du printemps Parc national de Kejimkujik	juin 1989
Cérémonie de désignation de la rivière Kicking Horse Parc national Yoho	juillet 1989
Réunion d'été du Conseil fédéral-provincial des parcs Régina (Saskatchewan)	août 1989
Cérémonie de désignation de la rivière Saskatchewan-Nord Parc national Banff	septembre 1989
Parkways, Greenways, Riverways: *The Way More Beautiful Conference* Asheville (Caroline du Nord)	septembre 1989
Commission internationale de la voie navigable Ste-Croix St-Stephen (Nouveau-Brunswick)	novembre 1989–mars 1990
Administration de conservation de la rivière Grand Cambridge (Ontario)	décembre 1989–mars 1990
Bibliothèque publique de Nepean Nepean (Ontario)	février–mars 1990

Au cours de 1989–1990, des présentoirs du RRPC ont également été exposés dans des bureaux d'organismes des provinces et des territoires qui font partie du Réseau. Des fiches de renseignements, des feuillets, des affiches et des brochures du RRPC ont été distribués dans les parcs provinciaux, nationaux et territoriaux de tout le pays.

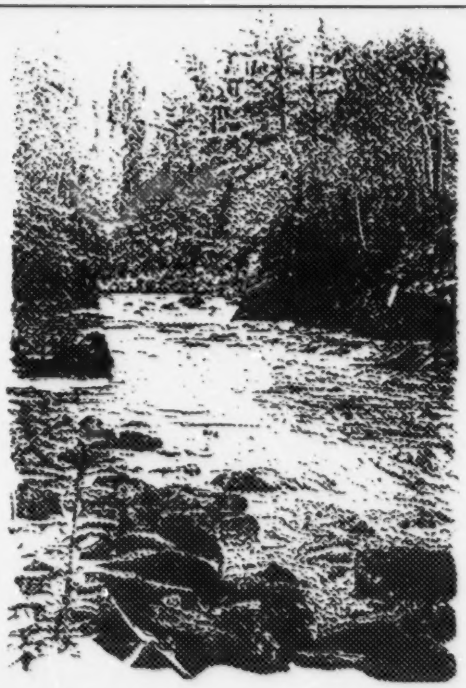

Renseignements supplémentaires

Les commentaires et les demandes de renseignements concernant le RRPC devraient être adressés au :

Secrétaire
Réseau des rivières du patrimoine canadien
Service canadien des parcs
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

En écrivant au Secrétaire du RRPC, on peut obtenir des renseignements généraux concernant les rivières mises en candidature ou désignées au Réseau des rivières du patrimoine canadien, ainsi que des informations précises sur les rivières du Réseau situées dans les parcs nationaux. Les demandes de renseignements touchant d'autres rivières désignées du Réseau (soit celles qui relèvent des autorités provinciales et territoriales) devraient être adressées aux membres appropriés de la Commission, dont les noms sont énumérés dans la liste de la page 2.